

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2038

17 août 2012

SOMMAIRE

ACP Europe S.A.	97822	Tullamore Luxco S. à r.l.	97823
Bridge Investments S.A.	97818	Turtlemind Media S.A.	97819
Eau Rouge Participations S.A.	97824	Victoria Lux Invest S.à r.l.	97818
EDU Luxco S.à r.l.	97824	Videma S.A.	97818
Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR	97778	Vidinvest S.A.	97818
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l.	97824	Vins et Domaines Finance S.A.	97820
European Property Services S.à r.l.	97824	Wadan Holding S.à r.l.	97822
Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l.	97824	Waikiki S.A.	97822
Holding Klege S.à r.l.	97821	W-Conseil S.à r.l.	97820
Marina Town S.A.	97820	Well Done Duchesne Optic	97820
Sizinvest S.A.	97823	Westlock S.à r.l.	97821
Tech-Int Systems S.A.	97823	Wind and More SA	97819
Telemis International	97823	Wis Telecom S.à r.l.	97821
TIS Finance S.A.	97823	Yearling Sàrl	97822

Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 170.813.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the third day of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Elikonos JEREMIE GP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Kessler dated 3 August 2012, in the course of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

here represented by Mr Benoit Kelecom, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given by private seal (the General Partner); and

2. Rosetran Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 2, Kleomenous, 2nd Floor, 1061, Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus under number HE 267906;

here represented by Benoit Kelecom, professionally residing in 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given by private seal.

(the Limited Partner (actionnaire commanditaire)).

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholders, has requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement en capital à risqué to be established as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

1. Art. 1. Definitions. In these Articles:

2004 Act means the Luxembourg act of 15 June 2004 relating to SICAR (as defined below), as amended.

Administrative Agent means the administrative agent of the Company as set out in the Memorandum.

Advisory Board means the advisory board of the Company established by the General Partner with the composition, duties and functions as set out in the Memorandum.

Affiliates means in relation to any Person, any entity Controlled by or Controlling such Person or under a common Control.

Aggregate Commitments means the total Commitments of Investors.

Articles means these articles of association of the Company, as amended from time to time.

Board means the board of Managers of the General Partner.

Business Day means a day on which banks are open for business for the whole day in Luxembourg and Athens (excluding Saturdays and Sundays and public holidays).

Capital Contribution means the cash contributed by an Investor to the Company (whether against the issuance of Shares or otherwise), to the exclusion of any actualisation interest or equalisation fee payment due to the Company.

Carried Interest has the meaning set out in article 26.2.

Cause Event means any of the events listed as "Cause Events" in the Memorandum.

CI Shares means Shares with such features as described in article 6.4.

Circular 06/241 means circular 06/241 issued the CSSF on the concept of risk capital under the 2004 Act, as may be amended and/or superseded.

Class means a class of Shares of the Company (catégorie d'actions) as such term is understood under the Companies Act.

Closing means any date on which Investors may commit to subscribe for Shares in the Company, as determined by the General Partner.

Commitment means, in relation to an Investor, the amount committed by it to the Company (and whether or not such amount has been paid in whole or in part and whether or not it has been repaid to the Investor in whole or in part), as may be adjusted from time to time by the General Partner in accordance with these Articles and the Memorandum.

Commitment Period means the period beginning on the First Closing Date and ending such date as is set out in the Memorandum.

Committed to Investment means, with respect to a prospective Investment or divestment, that the Company has entered into a definitive agreement for the acquisition or funding of that Investment or disposal of the relevant Investment, and the Company has placed in escrow or otherwise put at risk monies as security for the Investment/divestment in question or will suffer or incur material penalties or liabilities if it fails to close the Investment/divestment in question, subject in each case only to the satisfaction of reasonable and customary conditions precedent to closing given the nature of the transaction, and is otherwise legally committed to proceed with the transaction in question.

Companies Act means the Luxembourg act of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Company means Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR.

Company Ordinary Consent means the written consent (which will include electronic mail or other electronic communication and may consist of one or more documents (including "pdf" type electronic mail attachments) in similar form each signed by one or more of the Investors) of the Investors who together represent more than 50% of the total Commitments to the Company at the relevant time, provided that in calculating the percentage vote, (a) Defaulting Investors will not be taken into account and (b) where so provided for in the Memorandum, the Commitments of the Related Persons (as defined below) will not be taken into account (and Related Persons (as defined below) will not exercise their right to vote).

Company Special Consent means the written consent (which will include electronic mail or other electronic communication and may consist of one or more documents (including "pdf" type electronic mail attachments) in similar form each signed by one or more of the Investors) of the Investors who together represent at least 75% of the total Commitments to the Company at the relevant time, provided that in calculating the percentage vote, (a) Defaulting Investors will not be taken into account and (b) where so provided for in the Memorandum, the Commitments of the Related Persons (as defined below) will not be taken into account (and Related Persons (as defined below) will not exercise their right to vote).

Control means, in relation to a Person, the power of a Person to secure:

- by means of the holding of shares or the possession of voting power in or in relation to that or any other body corporate; or

- by virtue of any powers conferred by the articles of association or other document regulating that or any other body corporate;

that the affairs of the first-mentioned body corporate are conducted in accordance with the wishes of that Person, and, in relation to a partnership, means the right to a share of more than one-half of the assets, or of more than one-half of the income, of the partnership, and Controlled and Controlling will be construed accordingly.

CSSF means the Luxembourg supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Custodian has the meaning as set forth in article 28.

Default Date has the meaning set out in article 9.1.

Default Expenses has the meaning set out in the Memorandum.

Default Notice means a written notice from the General Partner to an Investor notifying it of its failure to contribute to the Company amounts which are the subject of a Drawdown Notice on or before the Drawdown Date (with such contents as described in the Memorandum).

Defaulting Investor has the meaning set out in article 9.1.

Drawdown Date means the date, as determined by the General Partner specified in a Drawdown Notice given by the General Partner, on which an Investor is to make a Capital Contribution to the Company (i.e., to pay a portion of their Commitment).

Drawdown Notice has the meaning set out in the Memorandum.

Euro, € or EUR means the single currency of the member states of the Economic and Monetary Union.

EVCA means the European Private Equity and Venture Capital Association.

Expenses has the meaning set out in the Memorandum.

Experienced Investor means any investor who (i) adheres in writing to the status of experienced investor and (ii) either (a) commits to invest a minimum of €125,000 in the Company or (b) has obtained an assessment by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC certifying its/her/his expertise, its/her/his experience and its/her/his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

Final Closing Date means the date determined by the General Partner to be the date after which no additional Investors will be admitted to the Company in accordance with article 8.6.

First Closing Date has the meaning set out in article 8.7.

Fiscal Year means a twelve months period ending on 31 December.

Follow-on Investments means Investments made by the Company which are intended to preserve, protect or enhance the value of existing Investments.

General Meeting means the general meeting of the shareholders of the Company.

General Partner means Elikonos JEREMIE GP, S.à r.l., the unlimited partner (associé gérant commandité) of the Company and references to the exercise of any determinations, discretions and the making of decisions will be references to the General Partner acting on behalf of the Company.

GP Share has the meaning set out in article 6.4.

IC Independent Member means an independent member of the Investment Committee as described in the Memorandum.

Indemnified Person means the Managers, the General Partner, the Investment Adviser, the General Partner's Affiliates and any of their employees, partners, members, successor or assign, the Key Executives to the extent involved in the management, administration or operation of the Company and the members of the Advisory Board.

Institutional Investors means investors who qualify as institutional investors according to Luxembourg Law.

Investment Adviser means the investment adviser of the General Partner as set out in the Memorandum.

Investments means investments acquired by the Company, including but not limited to investments (and Follow-on Investments) in Eligible SMEs (as defined in the Memorandum) authorised pursuant to the Memorandum, as long as such assets qualify as risk capital within the meaning of the 2004 Act.

Investment Committee means the investment committee of the Company established by the General Partner with the composition, duties and functions as set out in the Memorandum.

Investor means any person who is or becomes an investor in the Company by assuming a Commitment and, where the context requires, will include that person as a shareholder of the Company.

Key Executives has the meaning set out in the Memorandum.

Liquid Investments means cash or cash equivalents, including, inter alia and without limitation, investments in units of money market funds, time deposits and regularly negotiated money market instruments the remaining maturity of which is less than 12 months.

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg.

Lux GAAP has the meaning set out in article 13.1.

Luxembourg Law means the applicable laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg.

Management Fee means the management fee payable out of the assets of the Company to the General Partner in accordance with the Memorandum.

Manager means a member of the Board.

Memorandum means the confidential offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 3 (3) of the 2004 Act, as amended or supplemented from time to time.

Net Asset Value or NAV means the net asset value of the Company, each Class and each Share as determined in accordance with article 13.

Net Distributable Cash means with respect to any period, all cash receipts by the Company arising during that period from the Company's Investments and other assets (including amounts released from Reserves (as defined in the Memorandum) and all cash proceeds received by the Company during that period from capital events, including (a) the sale, transfer, exchange or other disposal of all or any portion of any Investment and (b) any similar transaction), reduced by the portion thereof used during that period to pay or establish Reserves, service the requirements of any credit facility or other third party debt, and pay the (relevant) Expenses (as defined in the Memorandum).

New CI Shares has the meaning set out in article 6.4.

Ordinary Shares means Shares other than the GP Share, the CI Shares, the New CI Shares and the Preferred Ordinary Shares.

Person means any individual or entity and, where the context so permits, the legal representatives, successors in interest and permitted assigns of such person.

Preferred Ordinary Shares has the meaning set out in article 6.4.

Professional Investors means Investors who qualify as professional investors within the meaning of Annex III to the act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

Qualified Investors means an Investor who may acquire Shares in the Company under the law applicable to him/her/it in his/her/its relevant jurisdiction; and to whom the General Partner or authorised placement agents are allowed to promote the Company provided that they are Well-Informed Investors and not Restricted Persons. Related Persons are Qualified Investors.

Reference Currency means the EUR.

Related Entity means any fund or vehicle managed, established or advised by any of the Related Persons.

Related Person means the General Partner, a Key Executive or that Key Executive's relatives, an IC Independent Member or that IC Independent Member's relatives and the Investment Adviser.

Restricted Person has the meaning as set forth in article 12.1.

Service Providers means the Custodian, the Administrative Agent, and any other person who provides services to the Company from time to time.

Shares means all shares issued by the Company from time to time, representing the total outstanding share capital.

SICAR means a société d'investissement en capital à risque subject to the 2004 Act.

Subscription Agreement means the subscription agreement entered into by each Investor and the Company.

Supermajority Resolution means a resolution of the General Meeting in accordance with the quorum and majority requirements set out in the Companies Act for amendments to the Articles, i.e., a resolution passed at a meeting where holders representing half of the issued share capital are present or represented and that is passed by not less than two-thirds of the votes cast in relation to such resolution provided that:

- if the quorum requirement is not fulfilled at the occasion of the first General Meeting, a second meeting may be convened at which meeting resolutions are passed at a two third majority of the votes cast without any quorum requirement; and provided further that

- no Supermajority Resolutions will be passed unless approved by the General Partner (except that the General Partner will not have any veto right in respect of resolutions for the purpose of removing the General Partner under these Articles and the Memorandum) and that a change to the Articles is subject to the approval of the CSSF.

Term has the meaning ascribed to it in article 4.1.

Transferee has the meaning set out in article 10.3.

Transferring Investor has the meaning set out in article 10.3.

UCI means an undertaking for collective investment or collective investment scheme.

Undrawn Commitment means with regard to an Investor, (a) the Investor's Commitment (as may be adjusted from time to time by the General Partner in accordance with the Memorandum), minus (b) all Capital Contributions the Investor has made, plus (c) sums distributed to Investors that will be added to an Investor's Undrawn Commitment pursuant to the Memorandum.

Valuation Date means the last calendar day of each Fiscal Year.

Vesting has the meaning set out in the Memorandum.

Well-Informed Investors means any well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Act. There exist three categories of well-informed investors, Institutional Investors, Professional Investors and Experienced Investors. For the avoidance of doubt, the Related Persons and the other persons involved in the management of the Company are regarded as Well-Informed Investors for the purpose of article 2 of the 2004 Act.

2. Art. 2. Form and Name.

2.1 There exists a société d'investissement en capital à risque under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR" (the Company).

2.2 The Company will be governed by the 2004 Act, the Companies Act (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2004 Act, the 2004 Act will prevail) as well as by these articles of association (the Articles).

3. Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Munsbach (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if, and to the extent, permitted under the Companies Act) by a resolution of the General Partner.

3.2 The General Partner will further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it will deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Art. 4. Term of the company. General

4.1 The Company has been created with a limited duration and will be automatically put into liquidation on the tenth anniversary of the First Closing Date, or if earlier:

- (a) the date on which all Investments have been disposed of or otherwise realised by the Company and the proceeds of such disposals or realisations have been distributed to the Investors;

- (b) upon a Supermajority Resolution;

- (c) in such circumstances as set out in article 17;

the Term (unless extended).

Extension of Term

4.2 At any time before the tenth anniversary of the First Closing Date, the General Partner may, subject to the prior approval of the Advisory Board, elect to extend the term of the Company for up to two consecutive additional one-year periods. Any decision to extend the term of the Company will be taken by the General Partner in consideration of, and

with a view to the proper and timely discharge of the Company's (remaining) underlying obligations and commitments to its Investments.

4.3 Any such extension will be without prejudice to the possibility of earlier termination of the Company for any reason specified in article 4.1.

4.4 In the event that the General Partner elects to extend the term of the Company, it will notify all Investors of such extension.

5. Art. 5. Corporate objects.

5.1 The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the 2004 Act. The Company may also invest the funds available to it in other assets permitted by law and consistent with its purpose.

5.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

- (a) make investments;
 - (b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;
 - (c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;
 - (d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contract or obligation of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;
- to the fullest extent permitted under the 2004 act and as provided for in the Memorandum.

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The capital of the Company will be represented by fully paid up Shares of no par value and will at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 13.

6.2 The capital must reach one million euro (EUR1,000,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a SICAR under the 2004 Act on the official list of Luxembourg SICARs, and thereafter may not be less than this amount.

6.3 The initial capital of the Company is of thirty one thousand euro (EUR31,000) represented by one (1) GP Share subscribed for by the General Partner and thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) Shares.

Classes of Shares

6.4 The following Classes are available:

(a) Ordinary Shares, which are reserved for Qualified Investors and will be issued pursuant to articles 7 and 8 of these Articles and in accordance with the Memorandum.

(b) CI Shares, which:

(i) are reserved for (direct or indirect) holding by the Key Executives and the IC Independent Members (provided that the Key Executives and the IC Independent Members can hold those CI Shares directly or indirectly through the General Partner or any other dedicated carry vehicle) and can be converted automatically into Preferred Ordinary Shares in accordance with article 17.15;

(ii) will be (i) issued on or around the Final Closing Date at a fixed price of EUR1 each and (ii) limited in number to a maximum of 1,000 CI Shares, with a maximum of such 100 CI Shares being (directly or indirectly) held by the IC Independent Members. The subscription to and payment for the CI Shares will decrease the Commitment of the relevant subscriber (if any) and be considered a Capital Contribution;

(iii) give their holders the right to receive the Carried Interest, subject to the terms of article 26; and

(c) one GP Share, reserved to the General Partner, which will have the same rights and will be treated for the purpose of these Articles and the Memorandum as any other Ordinary Share;

(d) Preferred Ordinary Shares, which may exist further to the compulsory conversion of certain CI Shares into Preferred Ordinary Shares and will have such rights as set out in article 17.15;

(e) New CI Shares, which can be issued in accordance with, and will have such rights set out in, article 17.15.

6.5 The Company's share capital is at all times equal to its Net Asset Value. The Company's share capital is automatically adjusted when additional Shares are issued or outstanding Shares are redeemed, and no special announcements or publicity are necessary in relation thereto.

6.6 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in EUR, be converted into EUR. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes.

7. Art. 7. Form of shares.

7.1 The Company only issues Shares in registered form and Shares will remain in registered form. Shares are issued without par value and will be fully paid upon issue. The Shares are not represented by certificates.

7.2 All issued registered Shares will be registered in the register of shareholders which will be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register will contain the name of each owner of registered Shares, his/her/its residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered Shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Each shareholder will provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

7.4 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address will be provided to the Company by such shareholder. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholder by way of a written notification sent to the Company.

7.5 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule will apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

7.6 With the exception of the GP Share, fractional Shares may be issued to the nearest 100th of a Share. Such fractional Shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

7.7 All Shares issued by the Company may be redeemed by the Company at the request of the shareholders or at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 11 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

7.8 Subject to the provisions of article 10, title to Shares in registered form is transferred upon registration of the name of the transferee in the share register of the Company. The Company will not issue, or give effect to any Transfer of, Shares to any investor who is not a Qualified Investor.

7.9 Subject to the provisions of article 10, a Transfer may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.10 The Company will not agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets.

8. Art. 8. Issue of shares.

8.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time in accordance with the terms of the Memorandum and these Articles (to the exclusion of any additional GP Share) without reserving a preferential right to subscribe for the Shares to be issued for the existing shareholders.

8.2 With the exclusion of the GP Share, Shares are exclusively reserved for subscription by Qualified Investors.

8.3 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares, any such condition to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) decide to set minimum Commitments, minimum subsequent Commitments, minimum subscription amounts, minimum subsequent subscription amounts and minimum holding amounts for a particular Class;

(b) impose restrictions on the frequency at which Shares are issued (and, in particular, decide that Shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(c) reserve Shares of a Class exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription document under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription document may contain specific provisions not contained in the other subscription documents;

(d) determine any default provisions applicable to non or late payment for Shares or restrictions on ownership of the Shares;

(e) in respect of any one given Class, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;

(f) decide that payments for subscriptions to Shares will be made in whole or in part on one or more dealing dates, Closings or Draw-down Dates at which such date(s) the Commitment of the Investor will be called against issue of Shares of the relevant Class;

(g) set the initial offering period or initial offering date and the initial subscription price in relation to each Class and the cut-off time for acceptance of the subscription document in relation to a particular Class.

8.4 Each Investor subscribing for Shares will be required to enter into a Subscription Agreement irrevocably committing to make all subscriptions and payments for the entire Commitment and each Investor will be required to make Capital Contributions equal, in total, to that Investor's Commitment in consideration for the issuance of fully paid Shares by the Company in accordance with the terms of the Memorandum.

8.5 The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject in whole or in part any Subscription Agreement or request for subscription to Shares.

8.6 The General Partner will determine the Final Closing Date at its entire discretion in accordance with the terms of the Memorandum. The General Partner can postpone the Final Closing Date up to such period of time and under the circumstances set out in the Memorandum provided that this date will not be later than twelve months after the First Closing Date. A process determined by the General Partner and described in the Memorandum will govern the chronology of the issue of Shares in the Company.

8.7 The First Closing Date will be such date as set discretionarily by the General Partner subject to the terms of the Memorandum and Investors that have submitted a Subscription Agreement for acceptance to the General Partner will be notified by mail or through appropriate electronic communication means by the General Partner (or the Administrative Agent) of the First Closing Date five (5) Business Days in advance of the First Closing Date.

8.8 After the First Closing Date and until the Final Closing Date, the General Partner may decide to organise one or more subsequent closings (each a Subsequent Closing) at which new shareholders are admitted or at which existing shareholders may increase their Commitments. The General Partner may confer the authority upon any of its members, any manager, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued Shares and to deliver these Shares. Investors who subscribe for Commitments after the First Closing Date, but on or before the Final Closing Date, will be treated as if they had been admitted to the Company on the First Closing Date and will acquire a proportionate interest in all Investments acquired by the Company, and will bear the proportionate share of the fees and expenses incurred by the Company, prior to the date of their admission to the Company pro rata with other Investors and may inter alia be required to pay certain equalisation amounts and/or actualisation amounts or interests on top of their Commitment, in accordance with article 8.3 of these Articles and the Memorandum.

8.9 Payments for subscriptions to Shares will be made on a Drawdown Date or any other date and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment and subscription price of the Shares in relation to such subscriptions will be determined by the General Partner and more fully described in the Memorandum. The General Partner may decide, at its discretion, to postpone the date of any Subsequent Closing. In this event, the relevant Investors will be informed of the amended date of the Subsequent Closing.

8.10 Shares (whether Ordinary Shares, CI Shares or GP Share) subscribed at any time will be issued at a price equal to EUR1. In addition to the issue price, subsequent investors may be required to pay certain equalisation amounts and/or actualisation amounts or interests on top of their Commitment, in accordance with article 8.3 of these Articles and the Memorandum.

8.11 The Commitment of each Investor may be adjusted by the General Partner from time to time in accordance with and subject to the terms of the Memorandum, provided that no such adjustment will result in an increase of an Investor's Commitment without such Investor's prior approval.

9. Art. 9. Failure to comply with a drawdown notice.

9.1 If any Investor fails for whatever reason (including where such failure is due to such Investor's bankruptcy, insolvency, dissolution, liquidation or other similar event) to pay to the Company the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the relevant Drawdown Date and has not paid such amount (together with the additional amounts specified in article 9.2) within five (10) Business Days of the issue of a Default Notice from the General Partner (which such notice must be issued by the General Partner by no later than five (5) Business Days after the relevant Drawdown Date) (the Default Date), the General Partner will declare such Investor a Defaulting Investor with effect from the date of such declaration.

9.2 An Investor may remedy its default by paying the following amounts to the Company on or before the Default Date:

- (a) the amount requested under the Drawdown Notice;
- (b) interest on the amount outstanding under (a) at a default rate set out in the Memorandum, calculated on a daily basis from the payment date specified in the relevant Drawdown Notice up to the date of payment thereof;
- (c) an amount sufficient to reimburse the General Partner or, as the case may be, the Company with respect to any other related Default Expenses (as detailed in the Memorandum).

9.3 Subject to the provisions of the Memorandum, if an Investor does not remedy its default in accordance with article 9.2 above by the Default Date and is declared a Defaulting Investor, then all of the Defaulting Investor's Shares have their voting rights suspended and do not carry right to dividend or distribution (until payment is made, provided that any such remediation payment cannot be made after the date on which the General Partner will have exercised one or more of the remedies set out under item (a), (c) or (e) below) and the General Partner, acting in the best interest of the Company, will have the obligation to exercise one or more of the remedies set out under item (a), (c) or (e) within a maximum period of 45 calendar days as from the Default Date after consultation with the Advisory Board:

(a) proceed to a compulsory redemption by the Company of the Defaulting Investor's Ordinary Shares at the lesser of (i) 50% of the latest calculated Net Asset Value of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor, at the Default Date (or for no consideration if the NAV of the Shares is equal to zero or negative) and (ii) 50% of the aggregate Capital Contributions of the Defaulting Investor;

(b) require the Investors other than the Defaulting Investor (the Non-Defaulting Investors) to contribute additional amounts to cover any defaulted amounts, provided that (i) the total Commitments of the Non-Defaulting Investors shall not be increased on account of such Default and (ii) such call does not breach the Maximum Ratio (as defined in the Memorandum);

(c) exercise an option to buy the Ordinary Shares of the Defaulting Investor at a price equal to the lesser of (i) 50% of the aggregate Capital Contributions of the Defaulting Investor or (ii) 50% of the latest calculated Net Asset Value of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor, at the Default Date, in which case, the General Partner will, after having acquired the Ordinary Shares of the Defaulting Investor pursuant to the exercise of its option, offer the Shares of the Defaulting Investor to a third party (or parties) identified by the General Partner (which party or parties may include another Investor or any Affiliate of the General Partner or the Investment Adviser) provided that before offering the Defaulting Investor's Ordinary Shares to any third party, the General Partner will offer them to the non-Defaulting Investors, who will have a period of ten (10) Business Days to accept the offer on a pro-rata basis. Any non-Defaulting Investors expressing an interest in such a purchase will be offered the Defaulting Investor's Ordinary Shares pro rata based on their existing Commitments. Any Transfer of Ordinary Shares pursuant to this article 9.3(c) will be subject to the terms and provision of article 10 and the Memorandum;

(d) cause the Company to pursue any available legal remedies against the Defaulting Investor to collect any and all of the Commitments due from the Defaulting Investor and any other damages (including consequential damages);

(e) to transfer the Defaulting Investor's Undrawn Commitment to a third party (or parties) identified by the General Partner (which party or parties may include another Investor or any Affiliate of the General Partner or Investment Adviser) provided that before transferring the Defaulting Investor's Undrawn Commitment to any third party, the General Partner will propose the Non-Defaulting Investors to take over such Undrawn Commitment on a pro rata basis, who will have a period of ten (10) Business Days to accept

(f) reduce or terminate the Defaulting Investor's Undrawn Commitment, subject to the terms of the Memorandum.

9.4 In the event that the General Partner exercises its option to buy and the General Partner then transfers the Ordinary Shares of a Defaulting Investor in accordance with article 9.3(c) above, any amounts which would, in the absence of such default, have been for the account of the relevant Defaulting Investor, will be held by the Company for the benefit of any purchaser of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor (subject to the right of the General Partner to deduct therefrom any Default Expenses) and upon the purchaser becoming an Investor such amounts will be paid over to the purchaser. The proceeds of sale will, following receipt by the General Partner and subject to the deduction of such costs and expenses as aforementioned, be paid to the relevant Defaulting Investor.

9.5 With effect from the Default Date, the Shares and Undrawn Commitment of the relevant Defaulting Investor will be disregarded for all purposes in relation to these Articles or the Memorandum, including for the purpose of the holding of any meeting or the exercise of any voting rights and/or for distributions pursuant to these Articles or the Memorandum.

9.6 For the avoidance of doubt, the Company will not require Investors to make Capital Contributions for the purpose of exercising the remedies set out above and the Company and the General Partner are authorised to defer any of its payment obligation to a Defaulting Investor under article 9.3(a) or (c) until such time as the Company (or the General Partner) has sufficient cash to proceed with the payment. Any course of action decided by the General Partner under this article in its absolute discretion, upon consultation with the Advisory Board, will in any circumstances ensure full *pari passu* treatment of all (Non-Defaulting) Investors and not be disadvantageous to existing Investors, and will ensure that the Maximum Ratio (as defined in the Memorandum) is not exceeded.

9.7 Any exercise of any or none of the remedies set out under article 9.1 to 9.5 above will not prejudice the right of the Company or the General Partner to pursue any other available legal remedies against any Defaulting Investor. The Company will have the right to set-off any of its obligations to pay any amount to the Defaulting Investor as a result of the exercise of any of its rights under article 9.3 above against any obligation of the Defaulting Investor owed to the Company (and in particular, but without limitation, its obligation to pay the amount set out under article 9.2 above).

10. Art. 10. Transfer of shares. Transfer of GP Shares

10.1 The General Partner will not sell, assign, transfer, grant a participation in, pledge, hypothecate, encumber or otherwise dispose of (Transfer) the GP Share or of all or any part of its rights and obligations as a general partner, or voluntarily withdraw from its position as general partner of the Company, unless in accordance with article 17.

Transfer of Ordinary Shares/Undrawn Commitments of Investors/CI Shares

10.2 No Transfer of all or any portion of any Investor's Shares or Undrawn Commitment, whether voluntary or involuntary:

(a) will be valid or effective if, in the reasonable opinion of the General Partner:

(i) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg or any other jurisdiction or subject the Company to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(ii) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(iii) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

(b) and it will be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) such Transfer be approved by the General Partner, such approval not to be unreasonably withheld;

(ii) the Transferee represents in a form acceptable to the Company that such Transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it/him/her;

(iii) (in respect of the Transfer of Undrawn Commitment) the Transferee enters into a Subscription Agreement in respect of the relevant Undrawn Commitment so transferred;

(iv) (unless otherwise agreed with the Company) the Transferring Investor at the same time as the Transfer of Shares procures the Transfer to the Transferee of all or the relevant pro-rata portion of its Undrawn Commitment or remaining commitment to provide funds to the Company against the issue of Shares or otherwise, as the case may be;

(v) the Transferee is a Qualified Investor.

Information

10.3 If an Investor wishing to Transfer all or part of its Shares or Undrawn Commitment (a Transferring Investor) finds a third party purchaser (the Transferee), it will apply to the General Partner for its consent to the Transfer and will furnish such information in relation to the proposed Transfer and the proposed Transferee as may be required by the General Partner. In the event that a request for a Transfer is approved, the Transferring Partner and Transferee will, among other possible requirements, be required to represent to the General Partner, in a form acceptable to the General Partner, that the proposed Transfer does not violate any laws or regulations (including any securities laws) applicable to it nor be a Transfer of a type that would be prohibited under this article 10.

Transferee's obligations

10.4 In accordance with articles 10.2(b)(iii) and 10.2(b)(iv) above, unless otherwise agreed with the Company, any Transferee will be bound by all the provisions of the Memorandum and the Articles and, as a condition of giving its consent to any Transfer to be made in accordance with the provisions of this article 10, the General Partner may require the proposed Transferee to acknowledge its assumption (in whole or in part) of the obligations of the Transferring Investor by executing a form of Subscription Agreement in a form satisfactory to the General Partner. Neither the Company nor the General Partner will incur any liability for allocations and distributions made in good faith to the Transferring Investor until the written instrument of transfer has been received by the Company and recorded in its books and the effective date of the Transfer has passed.

Legal opinion

10.5 Prior to a proposed Transfer, the General Partner will be entitled to require a written opinion of responsible legal counsel (at the expense of the Transferring Investor), satisfactory in form and substance to the General Partner on any relevant regulatory or legal issue relating to the proposed Transfer, as well as such other matters as the General Partner may reasonably request.

Transfer costs

10.6 The Transferring Investor will be responsible for and pay all costs and expenses (including any taxation) arising in connection with any such permitted Transfer, including reasonable legal fees arising in relation thereto incurred by the General Partner or its Affiliates and stamp duty or stamp duty reserve tax (if any) payable. The Transferring Investor and the Transferee will indemnify the Indemnified Persons, in a manner satisfactory to the General Partner against any Claims and Expenses (as defined in the Memorandum) to which the Indemnified Persons may become subject arising out of or based upon any false representation or warranty made by, or breach or failure to comply with any covenant or agreement of, such transferor or transferee in connection with such Transfer. In addition, each Investor agrees to indemnify the Company and each Indemnified Person from any Claims and Expenses resulting from any Transfer or attempted Transfer of its Shares and Undrawn Commitment in violation of these Articles, the Memorandum and the terms of the Subscription Agreement.

Exempted Transfers

10.7 Certain Transfer by institutional investors operating on account of European mandators are exempted from the requirements of this article 10 as further described in the Memorandum.

CI Shares Transfer

10.8 CI Shares cannot be Transferred unless:

(a) further to such Transfer, they remain held directly or indirectly by the Key Executives and the IC Independent Members;

(b) after such Transfer, no more than 10% of CI Shares are held (directly or indirectly) by the IC Independent Members;

(c) all other conditions of a Transfer set out in this article 10 are met.

11. Art. 11. Redemption of shares.

11.1 The Company is a closed-ended investment company. Investors are not entitled to request redemption of their Shares.

11.2 Shares may be redeemed at the initiative of the General Partner in accordance with, and in the circumstances set out under below. The General Partner may in particular decide to:

(a) redeem Shares of any Class, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by an Investment through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided in article 26 below;

(b) compulsory redeem Shares:

(i) held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of, article 12 below;

(ii) in case of admission of new Investors in order to equalise previous investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors) if so provided for in, and in accordance with the terms and conditions of, the Memorandum;

(iii) held by an Investor who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required Capital Contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its/his/her Subscription Agreement;

(iv) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the Subscription Agreement, the Memorandum and these Articles.

11.3 The repurchase by the Company of its own Shares in circumstances other than those referred to in this article 11 and/or the Memorandum will take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, subject each time to the consent of the General Partner.

12. Art. 12. Restriction on ownership of shares.

12.1 The Company acting through its General Partner may restrict or prevent the ownership of Shares or (Undrawn) Commitment by any Person if the General Partner, in its absolute discretion, determines that such:

(a) ownership may be detrimental to the Company;

(b) ownership may result (either individually or in conjunction with other Investors in the same circumstances) in:

(i) the Company incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer; or

(ii) the Company being required to register its Shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(iii) a breach of any law or regulation applicable to that Person, the Company or the General Partner, whether Luxembourg Law or other law (including anti-money laundering and fight against terrorism financing laws and regulations); or

(c) Person is not a Qualified Investor;

(any such Person being as Restricted Person).

12.2 The Company may:

(a) decline to issue any Shares and decline to register any Transfer of Shares/(Undrawn) Commitment where such issuance, registration, Transfer or assignment would result in legal or beneficial ownership of such Shares/(Undrawn) Commitment by a Restricted Person; and

(b) at any time require any Person whose name is entered in the register of Shareholders or of (Undrawn) Commitments or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders or of (Undrawn) Commitments to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Investor's Shares / (Undrawn) Commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares / (Undrawn) Commitment by a Restricted Person.

12.3 If it appears that an Investor is a Restricted Person, the Company will be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting and disregard its vote on any matter requiring the Investors' vote in accordance with the Memorandum and these Articles; and/or

(b) retain all dividends paid or to be paid or other sums distributed or to be distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within ten (10) Business Days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(d) reduce or terminate the Restricted Person's Undrawn Commitment; and/or

(e) compulsorily redeem all Shares held by the Restricted Person at a price equal to the lesser of (i) 50% of the latest calculated Net Asset Value of the Shares (or for no consideration if the NAV per Share is equal to, or less than, zero) and (ii) 50% of the aggregate Capital Contributions of the Restricted Person; such price to be diminished by such costs incurred by the Company, the General Partner and any Service Provider as a result of the holding of Shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption); and/or

(f) remove any representative of the Restricted Person from any Advisory Board or such other committee or board as may be set up by the General Partner on which that Restricted Person is represented.

13. Art. 13. Calculation of net asset value.

13.1 The Company and each Class have a Net Asset Value determined in accordance with Luxembourg law and Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles (Lux GAAP). The reference currency of the Company is the Euro.

Calculation of the NAV

13.2 The Net Asset Value of each Class will be calculated in the Reference Currency of the relevant Class in good faith in Luxembourg on each Valuation Date.

13.3 The Administrative Agent will under the guidance and supervision of the General Partner compute the NAV per Class as follows: each Class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements (as these entitlements are described in article 26 and set forth in the Memorandum) attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in article 6.4 of these Articles and in the Memorandum. A separate Net Asset Value per Share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.

13.4 The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets and the liabilities of the Company, provided that the set up costs for the Company will be amortised over a period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

13.5 The fair value of the assets of the Company will be determined by the General Partner in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the EVCA, as may be amended from time to time provided that the value of any cash in hand or on deposit, notes and bills payable on demand and accounts receivable (including reimbursements of fees and expenses payable by any fund in which the Company may invest), prepaid expenses and cash dividends declared and interest accrued but not yet collected, will be deemed the nominal value of these assets unless it is improbable that it can be paid and collected in full; in which case, the value will be arrived at after deducting such amounts as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value of these assets.

13.6 The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg Law. This method will then be applied in a consistent way. When calculating the Net Asset Value of each Class, the Administrative Agent may rely without need for independent verification on the valuation of the assets provided by the General Partner.

13.7 The value of all assets and liabilities not expressed in the currency of denomination of the relevant Shares will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Company.

13.8 The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all borrowings, bills and other amounts due;

(b) all administrative expenses due or accrued including but not limited to the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company, unless otherwise provided in the Memorandum;

(c) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

(d) any appropriate amount set aside for taxes due on the Valuation Date and any other provisions of Reserves (as defined in the Memorandum) authorised and approved by the Company; and

(e) any other liabilities of the Company of whatever kind and nature towards third parties reflected in accordance with Luxembourg Law.

13.9 In determining the amount of such liabilities the Company will take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods. In addition, the Company may accrue in its account as Reserves (as defined in the Memorandum) any amounts which, in the General Partner's absolute discretion, should be retained for the purposes of a reserve for expenses or other purposes in connection with Investments or matters in respect of which the Company is committed to investment including an appropriate provision for current taxes payable in the future based on the capital and income, as determined from time to time by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any risks or liabilities of the Company (i.e., liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and may include potential liabilities arising from any disputes (such as with a buyer or a tax authority) or as a result of any warranty or other similar arrangement arising as a result of a disposal of an Investment).

13.10 The assets and liabilities will be allocated as follows:

(a) the proceeds to be received from the issue of Shares of any Class will be applied in the books of the Company to that Class and will increase the proportion of the net assets attributable to that Class;

(b) where any asset is derived from another asset, such asset will be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value will be applied to the relevant Class or Classes;

(c) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class, such liability will be allocated to the relevant Class or Classes;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability will be allocated to all the Classes pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Company acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company, the respective right of each Class will correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right will vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum;

(e) upon the payment of distributions to the shareholders of any Class, the net asset value of such Class will be reduced by the amount of such distributions.

13.11 General rules:

(a) all valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with Luxembourg Law;

(b) the latest Net Asset Value will be made available to Investors at the registered office of the Company and the Administrative Agent as soon as it is finalised. The Administrative Agent and the Company will use their best efforts to compute and finalise the Net Asset Value within 180 calendar days as from the relevant Valuation Date;

(c) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 13 are rules for determining the NAV per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares issued by the Company. Undrawn Commitment will not be considered as assets of the Company for the purpose of the calculation of the Net Asset Value.

14. Art. 14. Temporary suspension of calculation of the NAV. Suspension events

14.1 The General Partner may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares and/or the issue of the Shares and/or the redemption of the Shares of any Class:

(a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(b) when the value of a substantial part of the assets of the Company may not be determined accurately;

(c) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company;

(d) when the suspension is required by law or legal process;

(e) when for any other reason, the prices of any Investments cannot be promptly or accurately determined.

Notification and effects of suspension

14.2 Any such suspension will be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the shareholders and other persons likely to be affected thereby.

15. Art. 15. Liability of limited partners. The owners of Shares (other than the GP Share) are only liable up to the amount of their Capital Contribution and Commitment made to the Company in accordance with the terms of the Memorandum and the relevant Subscription Agreement. The holders of Shares (other than the GP Share) will refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as limited shareholders in General Meetings.

16. Art. 16. Management.

16.1 The Company will be managed by the General Partner. The General Partner who will be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who will be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

16.3 The General Partner will namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner will have, and will have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

17. Art. 17. Removal of the general partner. Removal for Cause

17.1 Investors (to the exclusion of Related Persons) representing at least ten per cent (10%) of the Aggregate Commitments are entitled to call, or to require the General Partner to call, a general meeting of Investors (to the exclusion of Related Persons) to initiate a vote for removal of the General Partner for Cause following a Cause Event.

17.2 The Investors (to the exclusion of Related Persons) willing to initiate a vote on the removal of the General Partner will send a written notice (the Removal for Cause Notice) to the General Partner indicating (i) their intention to seek the removal of the General Partner for Cause and (ii) a detailed description of the relevant Cause Event.

17.3 Upon receipt of the Removal for Cause Notice:

(a) the General Partner will send, at the latest within five (5) Business Days of receipt of the Removal for Cause Notice, a convening notice to the Advisory Board together with a proposed agenda for the meeting of the Advisory Board, which will include information in relation to the proposed removal for Cause, and should the General Partner deem it appropriate, a request for an authorisation to pursue the Company's investments until a decision is made by the Investors (to the exclusion of Related Persons) in relation to the proposed removal;

(b) the General Partner will be prevented from pursuing any investment for which there were no legally binding commitments prior to the receipt of the Removal for Cause Notice until a decision is adopted by the Investors (to the exclusion of Related Persons) in relation to the proposed removal of the General Partner. In addition, the General Partner will be prevented from pursuing or making any Follow-On Investment and divestment in respect of which the Company was not Committed to Investment prior to the receipt of the Removal for Cause Notice other than with the prior approval of the Advisory Board until a decision is adopted by the Investors in relation to the proposed removal of the General Partner;

(c) the Administrative Agent will calculate the Net Asset Value of the GP Share and the CI Shares as at the day of the receipt of the Removal for Cause Notice (with the Administrative Agent taking due account of the full Carried Interest forfeiture as described below for the purpose of such calculation).

17.4 After the holding of the meeting of the Advisory Board (at which no Related Person will vote in relation to the removal of the General Partner), and at the latest fifteen (15) Business Days after receipt of the Removal for Cause Notice, the General Partner will convene a general meeting of Investors (to the exclusion of Related Persons) to resolve upon the removal of the General Partner. The General Partner will procure that such meeting is held within a maximum period of one (1) month from the date of the receipt by the General Partner of the Removal for Cause Notice.

17.5 In order to validly resolve on the removal of the General Partner for Cause, the general meeting of Investors (to the exclusion of Related Persons) will be subject to a Company Ordinary Consent (the Removal for Cause Resolution).

17.6 The removal of the General Partner following a Cause Event will have effect as between Investors and the General Partner immediately (without prejudice to specific provisions providing otherwise) upon the Removal for Cause Resolution and:

(a) from the date of the Removal for Cause Resolution, the Commitment Period (if not already terminated) will be suspended (and will only resume upon the replacement of the General Partner) and the General Partner will only be authorised to carry out administration tasks and take decisions for the purpose of protecting the interest of the Company, each such decision taken by the General Partner to be subject to the agreement of the Advisory Board up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation;

(b) any Removal for Cause Resolution will automatically trigger the immediate termination of the Investment Advisory Agreement, without any compensation for the Investment Adviser as from the occurrence of the Cause Event;

(c) the removal following a Cause Event will not give rise to any compensation by the Company for any of the Related Persons;

(d) the Related Persons will be released from their then remaining Undrawn Commitments;

17.7 Further to a Removal for Cause Resolution:

(a) the General Partner will only be entitled to the Management Fee up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation; and

(b) any and all entitlement to the Carried Interest arising out of the CI Shares (including any accrued but unpaid Carried Interest) will be forfeited and lost for the holders of such CI Shares; and

(c) the General Partner and the CI Shares holders will transfer to the new replacing general partner (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) all their GP Share and CI Shares at a price equal to the lesser of (a) the funded Commitments paid by the relevant holder of those Shares less any distributions to such holder (it being understood that such may not result in a price lower than zero) or (b) the Net Asset Value per Share of the GP Share and the CI Shares held by them calculated by the Administrative Agent upon receipt of a Removal for Cause Notice as per article 17.3(c) above (with the Administrative Agent taking due account of the full Carried Interest forfeiture as described above for the purpose of such calculation).

17.8 The Investors will procure that the General Partner is replaced by a Supermajority Resolution (provided that the General Partner will not have any veto right on such decision and Related Persons will not vote on such decision) and with the consent of the CSSF within hundred and eighty (180) calendar days of the Removal for Cause Resolution, failing which the Investors will have the right to wind-up the Company by a Supermajority Resolution provided that the General Partner will not have any veto right on such resolution.

Removal without Cause

17.9 Investors (to the exclusion of Related Persons) representing ten per cent (10%) of the Aggregate Commitments are entitled to call, or require the General Partner to call, a general meeting of Investors (to the exclusion of Related Persons) to initiate a vote for removal of the General Partner without Cause, i.e. even where no Cause Event has occurred.

17.10 The Investors (to the exclusion of Related Persons) willing to initiate a vote on the removal without cause of the General Partner will send a written notice (the Removal without Cause Notice) to the General Partner indicating their intention to seek the removal of the General Partner without Cause.

17.11 Upon receipt of the Removal without Cause Notice:

(a) the General Partner will send at the latest within five (5) Business Days of receipt of the Removal without Cause Notice, a convening notice to the Advisory Board which will include information in relation to the proposed removal without Cause, and should the General Partner deem it appropriate, a request for an authorisation to pursue the Company's investment until a decision is made by the Investors (to the exclusion of Related Persons) in relation to the proposed removal; and

(b) the General Partner will be prevented from pursuing any investment or divestment in respect of which the Company is not Committed to Investment prior to the receipt of the Removal without Cause Notice until a decision is adopted by the Investors (to the exclusion of Related Persons) in relation to the proposed removal. In addition, the General Partner will be prevented from pursuing or making any Follow-On Investments and divestments in respect of which the Company is not Committed to Investment prior to the receipt of the Removal without Cause Notice other than with the prior approval of the Advisory Board until a decision is adopted by the Investors (to the exclusion of Related Persons) in relation to the proposed removal;

17.12 After the holding of the meeting of the Advisory Board (at which no Related Person will vote), and at the latest fifteen (15) Business Days after receipt of the Removal without Cause Notice, the General Partner will convene a general meeting of Investors (to the exclusion of Related Persons) to resolve upon the removal of the General Partner. The General Partner will procure that such meeting is held and validly resolves on the matter within a maximum period of one month from the receipt by the General Partner of the Removal without Cause Notice.

17.13 The General Partner is entitled to provide to the general meeting of Investors (to the exclusion of Related Persons) and the Advisory Board such information and explanation as they deem appropriate in relation to the proposed removal.

17.14 In order to validly resolve on the removal and replacement of the General Partner without Cause, the general meeting of Investors (to the exclusion of Related Persons) is subject to a Company Special Consent (the Removal without Cause Resolution).

17.15 The Removal without Cause will have effect as between Investors and the General Partner immediately upon the Removal without Cause Resolution and:

(a) as from the date of the Removal without Cause Resolution, the Commitment Period (if not already terminated) will be suspended (and will only resume upon the replacement of the General Partner) and the General Partner will only be authorised to carry out administration tasks and take decisions for the purpose of protecting the interest of the Company, each such decision taken by the General Partner to be subject to the agreement of the Advisory Board up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation;

(b) any Removal without Cause Resolution will automatically trigger the immediate termination of the investment advisory agreement with the Investment Adviser;

(c) the General Partner will be entitled to the Management Fee up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation plus an additional payment equal to the Management Fee paid over the past twelve (12) months (for the avoidance of doubt, the General Partner will pay, out of such additional payment of Management Fee, any such fees, expenses and costs that should be paid to the Investment Adviser further to the termination of the Investment Advisory Agreement, if any);

(d) the right to the Carried Interest vested as at Removal without Cause Resolution in accordance with the Vesting (as defined below) to be distributed in accordance with the Memorandum at such date will remain for the holders of the CI Shares (upon conversion into Preferred Ordinary Shares as per item (f) below) but all future and all unvested Carried Interest right will be forfeited by the holder of the CI Shares. For the purpose of this section, "Vesting" means the pace at which the right to the Carried Interest on the CI Shares is vested over time as described in the Memorandum;

(e) the non-vested portion of the Carried Interest will be forfeited by the holders of the CI Shares existing on the date of the Removal without Cause Resolution and transferred to the new general partner (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) who will have the right to receive distributions of Carried Interest in respect of such non-vested portion of the Carried Interest through one or more newly issued CI Shares (the New CI Shares). The New CI Shares will be issued to the new general partner (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) at a price equal to the EUR1;

(f) as at the date of the Removal without Cause Resolution, the issued CI Shares will be automatically converted into a special category of Shares having the same rights and obligations as the Ordinary Shares but conferring upon their holders the additional right to receive the vested Carried Interest referred to above in item (d) as preferred dividend (the Preferred Ordinary Shares);

(g) the General Partner will transfer to the new replacing general partner (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) its GP Share at a price equal to the lesser of (a) the funded Commitments paid by the General Partner for such Share less any distributions to the General Partner (as holder of the GP Share) (it being understood that such may not result in a price lower than zero) or (b) the Net Asset Value per Share of the GP Share.

17.16 Furthermore, the Undrawn Commitments of the General Partner, if any, will be automatically cancelled, and there will be no further obligation to invest additional amounts on the General Partner.

17.17 The payment of compensation to the General Partner will only be made once the General Partner will have provided the replacing general partner with all assets, books of accounts, records, registers and other documents belonging to Company in its possession or control.

17.18 The Investors will procure that the General Partner is replaced by a Supermajority Resolution (provided that the General Partner will not have any veto right on such decision and the Related Persons will not vote on such decision) and with the consent of the CSSF, within hundred and eighty (180) calendar days of the Removal without Cause Resolution, failing which the Company will be automatically liquidated.

18. Art. 18. Authorised signature. The Company will be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority will have been delegated by the General Partner as the General Partner will determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (associé commanditaire) of the Company.

19. Art. 19. Investment policy and Restrictions.

19.1 The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policy of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as will be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 The General Partner will also have power to determine any restrictions which will from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2004 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company thereof and the pledging of its assets; and

(b) the maximum percentage of the Company's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of Investment which it may acquire.

20. Art. 20. Committees established by the general partner.

20.1 The General Partner may establish committees and delegate to such committees such authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the management and affairs of the Company or to act in a purely advisory capacity to the Company. It is expected that the General Partner will establish an Investment Committee and an Advisory Board with such composition, functions, duties and features as set out in the Memorandum. The creation of any further committee by the General Partner will be subject to an amendment to the Memorandum in accordance with the rules applicable to amendments to the Memorandum.

20.2 The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees will be as set forth in the Memorandum.

21. Art. 21. Liability and Indemnification. Liability of Indemnified Persons

21.1 None of the Indemnified Persons will have any liability for any Claims and Expenses (as defined in the Memorandum) of the Company or any Investor arising in connection with the services to be performed hereunder or pursuant hereto, or under or pursuant to any management agreement or other service agreement relating to the Company or in respect of services as a Manager or member of the Investment Committee or the Advisory Board or which otherwise arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from

such Indemnified Person's fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for their obligations and duties in relation to the Company or their gross negligence.

21.2 Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the General Partner will not be in default, or be deemed to have breached its obligations if it is unable to take, or cause the Company to take, any action due to a lack of available funds.

Indemnification of Indemnified Persons

21.3 The Company agrees to indemnify and hold harmless out of the Company's assets the Indemnified Persons against any and all Claims and Expenses (as defined in the Memorandum) incurred or threatened arising out of or in connection with or relating to or resulting from the Indemnified Person being or having acted as a general partner or manager in respect of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a general partner or manager or from the provision of services to or in respect of the Company or under or pursuant to any management agreement or any other service agreement relating to the Company or in respect of services as a Manager or member of the Investment Committee, the Advisory Board or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company provided however that an Indemnified Person will not be so indemnified with respect to any matter resulting from their fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for their obligations and duties in relation to the Company or their gross negligence.

21.4 Indemnity amounts payable under article 21.3 above to Indemnified Persons out of the assets of the Company will:

- (a) in no case exceed the amount of Aggregate Commitments; and
- (b) where a portion of Aggregate Commitments has already been drawn-down, in no case indemnity amounts will exceed aggregate Undrawn Commitment plus any amounts that will be realised from the Company's portfolio, up to an amount not exceeding Aggregate Commitments; and
- (c) only be paid out of distributable amounts/proceeds.

21.5 The right of any Indemnified Person to the indemnification provided herein will be cumulative of, and in addition to, any and all rights to which such Indemnified Person may otherwise be entitled by contract or as a matter of law or equity or otherwise and will extend to such Indemnified Person's successors, assignees and legal representatives.

21.6 This article 21 should not be construed as indemnifying, or attempting to indemnify, any Indemnified Person against any liability to the extent that indemnifying the Indemnified Person would be in violation of applicable law.

General

21.7 The provisions of this article 21 will continue to afford protection to each Indemnified Person regardless of whether such Indemnified Person remains in the position or capacity pursuant to which such Indemnified Person became entitled to indemnification under this article 21 and regardless of any subsequent amendment to the Memorandum or these Articles, and no amendment to the Memorandum or these Articles will reduce or restrict the extent to which these indemnification provisions apply to actions taken or omissions made prior to the date of such amendment.

21.8 The right of any Indemnified Person to the indemnification provided herein will be cumulative with, and in addition to, any and all rights to which such Indemnified Person may otherwise be entitled by contract or as a matter of law or equity and will extend to such Indemnified Person's successors, assignees, heirs and legal representatives.

22. Art. 22. Meetings of shareholders.

22.1 The annual General Meeting will be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 10am (Luxembourg time). If such day is not a Business Day, the annual General Meeting will be held on the following Business Day.

22.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

22.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

22.4 All General Meetings will be chaired by the General Partner.

22.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company will represent the entire body of shareholders of the Company.

23. Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

23.1 Notices for each General Meeting will be sent by or on behalf of the Company to the shareholders by registered mail or courier at least eight calendar days prior to the relevant General Meeting at their addresses set out in the share register of the Company. Such notices will include the agenda and specify the time and place of the meeting and the conditions of admission and will refer to the requirements of Luxembourg Law with regard to the necessary quorum and majorities required for the meeting. If all Investors meet and declare having had notice of the General Meeting or waiving the notice, the General Meeting may be validly held despite the accomplishment of the afore set formalities. The requirements as to attendance, quorum and majorities at all General Meetings are those set in the Companies Act and these Articles.

23.2 The General Partner may convene a General Meeting at any time. It will be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) Business Days before the relevant General Meeting.

23.3 All the Shares of the Company being in registered form, the convening notices will be made by registered letters only.

23.4 Each Share is entitled to one vote, subject to the provisions of these Articles and the Memorandum.

23.5 Except as otherwise required by Luxembourg Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented provided that (unless otherwise stated in these Articles or the Memorandum) no resolution of the General Meeting with a view to take a decision affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or to amend the Articles may be taken without the affirmative vote of the General Partner.

23.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act (i.e., 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes cast) and any other relevant Luxembourg Law and (unless otherwise provided for in these Articles or the Memorandum) with the consent of the General Partner and the CSSF.

23.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

23.8 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg Law) is affixed.

23.9 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda.

23.10 The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

23.11 Any decision to give up the SICAR status is subject to a unanimous resolution of the Investors and the prior approval of the CSSF.

24. Art. 24. Auditors.

24.1 The accounting information contained in the annual report of the Company will be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

24.2 The auditor will fulfil all duties prescribed by the 2004 Act.

25. Art. 25. Fiscal year – Accounts.

25.1 The Fiscal Year will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year.

25.2 The accounts of the Company will be expressed in EUR.

26. Art. 26. Application of income and Capital proceeds. Distributions

26.1 Subject to the remaining provisions of this article 26, all Net Distributable Cash will be used first to pay the Expenses and will thereafter be distributed to Investors as soon as reasonably possible in the reasonable discretion of the General Partner after the relevant amount becomes available for distribution, unless the General Partner considers the amount to be de minimis. The General Partner in its absolute discretion may make more frequent distributions of Net Distributable Cash.

26.2 Distributions of Net Distributable Cash will be made in accordance with the following waterfall:

(a) Firstly, 100% to the Investors (including the holder of the GP Share but excluding the holders of CI Shares in such capacity) in repayment of their Capital Contributions;

(b) Secondly, 100% to the Investors (to the exclusion of the holders of CI Shares in such capacity) in proportion to their Capital Contributions until they have received distributions equal to such percentage per annum compound interest calculated annually as set out in the Memorandum (the Preferred Return) on the Capital Contributions at any time outstanding, from the date of payment, up to the date of reimbursement upon distributions;

(c) Thirdly (Catch Up), 100% pro-rata to the holders of CI Shares until they have received in aggregate an amount equal to 25% of the aggregate amounts distributed under item (b); and

(d) Fourthly, such percentage to the Investors (including the holders of CI Shares in such capacity) as set out in the Memorandum and such percentage as set out in the Memorandum to the holders of CI Shares;

(the Catch Up and the payment under item (d) to the CI Shares holders being referred to as the Carried Interest).

26.3 For the avoidance of doubt, Defaulting Investors are excluded for the purpose of calculating the allocation of the proceeds attributable to Investments.

Vesting of the Carried Interest in respect of CI Shares

26.4 Rights of the CI Shares holders to the Carried Interest will be vested over time in accordance with the provisions of the Memorandum.

Limitations on Distributions

26.5 The Company will not be required to make any distribution:

- (a) unless there is sufficient cash available;
- (b) which, in the reasonable opinion of the General Partner, would or might leave the Company with a subscribed share capital of less than EUR1,000,000;
- (c) which would render the Company insolvent; or
- (d) which, in the opinion of the General Partner, would or might leave the Company with insufficient funds or profits to meet any present or future contemplated obligations, liabilities or contingencies (including the Management Fee).

26.6 The Company will not reinvest Net Distributable Cash and will not re-call any distribution of Net Distributable Cash.

Escrow arrangement

26.7 One hundred percent (100%) of the distributions on the CI Shares which would otherwise be made to the holders of CI Shares pursuant to article 26.2 above will be paid into an interest bearing bank account opened in the name of the Company, subject to the terms of Articles 26.8 to 26.13 below (the Escrow Account). The amount on the Escrow Account from time to time should be the Escrow Amount.

26.8 The Escrow Account will be maintained for the duration of the Company. On each date on which Net Distributable Cash is distributed to the Investors (each a Distribution Date), the Administrative Agent will determine the Maximum Clawback Amount where Maximum Clawback Amount means the difference between the Carried Interest cumulative entitlement at the Distribution Date and the final Carried Interest that would arise if (i) all Undrawn Commitments were to be drawn down and applied to acquire Investments immediately following the Distribution Date and (ii) the Company were liquidated immediately thereafter with all Investments being disposed of for no consideration (the Deemed Liquidation). On each Distribution Date, the excess of the Escrow Amount over the Maximum Clawback Amount (the Excess Clawback Amount) will promptly be released from the Escrow Account and be available for distribution to the holders of CI Shares prorata, subject to adjustments for the Vesting on the CI Shares.

26.9 To the extent that any charge to taxation (in any form whatsoever) is made against any of the holders of CI Shares by any relevant tax authority in respect of any (direct or indirect) entitlement of them or any Person to a portion of such Carried Interest to any amount on the Escrow Account (Tax) then moneys which have been paid into the Escrow Account will be released from the Escrow Account to the extent necessary for the relevant holder of CI Share(s) or Person to pay such Tax and any distribution made pursuant to this paragraph will not be subject to a claw-back.

26.10 Following liquidation of the Company and the distribution of the Company's assets amongst the Investors in accordance with article 26.2 above, and after applying the terms of article 26.8 above, all remaining amounts credited to the Escrow Account will be paid to the holders of CI Shares on a prorata basis.

26.11 Interest earned on amounts paid into the Escrow Account will be available to meet payments out of the Escrow Account to the Investors (excluding the holders of CI Shares) to the extent necessary, but otherwise will accrue for the benefit of the holders of CI Shares.

26.12 The Company's auditor will issue a report on the application of the above provisions as at the end of each year and will issue a statement to the Advisory Board on compliance with the above provisions. These report and statement will be produced by the auditor in accordance with procedures agreed with the Company and will be made available not later than the annual report relating to the relevant fiscal year.

26.13 In respect of CI Shares, any release from the Escrow Account will be subject to article 26.4 above and only the portion of the Excess Clawback Amount vested on or before the relevant Distribution Date will be available for distribution out of the Escrow Account at the relevant Distribution Date (and the unvested portion of the Excess Clawback Amount will remain in the Escrow Account up to the next following Distribution Date). The amount of Excess Clawback Amount released to CI Shares holders over the next following Distribution Dates will be adjusted from time to time based on the Vesting as set out in the Memorandum.

Distribution in kind

26.14 Until the termination of the Company, the General Partner will not make any distribution in kind of assets. In the context of the liquidation of the Company, the liquidator may distribute (all or part of) an Investment in kind in lieu of making a dividend payment to an Investor with that Investor's approval if it determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Investors. Such distribution will constitute a pro rata portion of the Company's assets in terms of value. The assets to be transferred to such Investor will be determined by the liquidator, with regard to the practicality of transferring such assets and to the interests of the Company and continuing participants therein. The valuation of the Investment to be distributed in kind will be carried out by the liquidator in accordance with the rules of the Memorandum and will be subject to the review and approval of approved statutory auditors (the Allocated Value).

26.15 Any distribution in-kind will be treated as if the Investment(s) so distributed at the date of the distribution in-kind had been disposed of for a cash consideration equal to the Allocated Value (as defined in the Memorandum). Any stamp duty, stamp duty reserve tax or similar tax and any other costs incurred by the Company in making any distribution in specie will be borne by the receiving Investor.

27. Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 Subject to article 4, the Company may be voluntarily dissolved by a resolution of a General Meeting with the consent of the General Partner.

27.2 In the event of a voluntary liquidation, the Company will, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company will be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, will be appointed by a General Meeting, which will determine their powers and compensation.

27.3 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2004 Act and the Companies Act. The liquidation report of the liquidators will be audited by the auditor of the Company or by an ad hoc external auditor appointed by the General Meeting.

27.4 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2004 Act will be exclusively applicable.

27.5 The issue of new Shares by the Company will cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company will be proposed. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, will be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Investors at the end of the liquidation process will be deposited, in accordance with Luxembourg Law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

28. Art. 28. Custodian.

28.1 The Company will enter into a custodian bank agreement with a bank or savings institution which will satisfy the requirements of the 2004 Act (the Custodian) who will assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2004 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian bank agreement.

28.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner will within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the directors will appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner will have power to terminate the appointment of the Custodian but will not remove the Custodian unless and until a successor custodian will have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

29. Art. 29. Applicable law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the 2004 Act and the Companies Act in accordance with article 2.2.

Transitory provisions

The first financial year will begin today and it will end on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Elikonos JEREMIE GP, S.à r.l., prenamed:	1 (one) GP Share
Rosetran Holdings Limited, prenamed	30,999 (thirty thousand nine hundred ninety nine) Shares
Total:	31,000 (thirty one thousand) Shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of EUR31,000 (thirty one thousand Euro) is now at the disposal of the Fund, proof of which has been duly given to the notary.

Statement and Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be borne by the Fund as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand six hundred euro (€ 3,600.-).

Extraordinary general meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg is appointed as the external auditor of the Fund for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2013;
3. that the registered office of the Company is established at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. Elikonos JEREMIE GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et constituée conformément aux lois du Grand Duché du Luxembourg établie selon un acte notarié de Maître Kessler en date du 3 août 2012, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

ici représentée par M. Benoit Kelecom, résidant professionnellement au 33, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Rosetran Holdings Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social au 2, Kleomenous, 2^{ème} étage, 1061, Nicosie, Chypre, enregistrée au Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 267906;

ici représentée par Benoit Kelecom, résidant au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(le Commanditaire).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être déposées avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant des actionnaires, a requis le notaire instrumentant de dresser comme suit les statuts d'une société en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux.

1. Art. 1^{er}. Définitions. Dans les présents Statuts:

Acquisition a la signification définie dans le Mémorandum.

Action AC a la signification qui lui est attribuée à l'article 6.4.

Actions désigne toutes les actions émises par la Société à n'importe quel moment, représentant le total du capital social circulant.

Actions CI désigne les Actions dont les caractéristiques sont décrites à l'article 6.4.

Actions Ordinaires désigne les Actions qui ne sont pas des Actions AC, des Nouvelles Actions CI et des Actions Ordinaires Privilégiées.

Actions Ordinaires Privilégiées ont la signification qui leur sont attribuées à l'article 6.4.

Affiliés désigne, en relation avec toute Personne, toute entité Contrôlée par ou Contrôlant cette Personne ou sous un contrôle commun.

Agent Administratif désigne l'agent administratif de la Société tel que prévu par le Mémorandum.

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Associé Gérant Commandité désigne Elikonos JEREMIE GP, S.à r.l., l'associé gérant commandité de la Société et les références à l'exercice de toute détermination, discrétion et prise de décisions seront des références à l'Associé Gérant Commandité agissant au nom de la Société.

Carried Interest a la signification qui lui est attribuée à l'article 26.2.

Catégorie désigne une catégorie d'Actions de la Société au sens de la Loi sur les Sociétés.

Cessionnaire a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.3.

Circulaire 06/241 désigne la circulaire 06/241 émise par la CSSF sur la notion de capital à risque au sens de la loi de 2004, telle que pouvant être modifiée ou remplacée à tout moment;

Closing désigne toute date à laquelle les Investisseurs peuvent s'engager à souscrire des Actions de la Société, telle que déterminée par l'Associé Gérant Commandité.

Comité de Conseil désigne le comité de conseil de la Société établi par l'Associé Gérant

Commandité et ayant la composition, les devoirs et les fonctions stipulées dans le Mémoire.

Comité d'Investissement désigne le comité d'investissement de la Société établi par l'Associé Gérant Commandité et ayant la composition, les devoirs et les fonctions stipulés dans le Mémoire.

Commission de Gestion désigne la commission de gestion payable sur les actifs de la Société à l'Associé Gérant Commandité en conformité avec le Mémoire.

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de l'Associé Gérant Commandité.

Conseiller en Investissement désigne le conseiller en investissement de l'Associé Gérant Commandité tel que décrit dans le Mémoire.

Consentement Ordinaire de la Société désigne le consentement écrit (ceci incluant le courrier électronique ou les autres moyens de communication électronique et pouvant consister en un ou plusieurs documents (y compris les pièces jointes de courrier électronique de type "pdf") sous une forme similaire, signés par un ou plusieurs Investisseurs) d'Investisseurs représentant conjointement plus de 50% des Engagements totaux envers la Société au moment considéré, à condition qu'en calculant le pourcentage du vote, (a) les Investisseurs Défaillants ne soient pas pris en compte et (b) lorsque le Mémoire le prévoit, les Engagements des Personnes Associées (telles que définies ci-après) ne soient pas pris en compte (et que les Personnes Associées (telles que définies ci-après) n'exercent pas leur droit de vote).

Consentement Spécial de la Société désigne le consentement écrit (ceci incluant le courrier électronique ou les autres moyens de communication électronique et pouvant consister en un ou plusieurs documents (y compris les pièces jointes de courrier électronique de type «pdf») sous une forme similaire, signés par un ou plusieurs Investisseurs) d'Investisseurs représentant conjointement au moins 75 % des Engagements totaux au moment considéré, à condition qu'en calculant le pourcentage du vote, (a) les Investisseurs Défaillants ne soient pas pris en compte et (b) lorsque le Mémoire le prévoit, les Engagements des Personnes Associées (telles que définies ci-après) ne soient pas pris en compte (et que les Personnes Associées (telles que définies ci-après) n'exercent pas leur droit de vote).

Contrat de Souscription désigne le contrat de souscription conclu par chaque Investisseur avec la Société.

Contribution en Capital désigne l'apport en numéraire d'un Investisseur dans la Société (que ce soit en échange de l'émission d'Actions ou autrement), à l'exclusion de tout intérêt d'actualisation ou paiement de frais d'égalisation à la Société.

Contrôle désigne, en relation avec une Personne, le pouvoir qu'a une Personne de faire en sorte:

- par l'intermédiaire de la détention d'actions ou de la possession de droits de vote dans, ou en relation avec, cette personne morale ou une autre personne morale; ou

- en vertu de quelconques pouvoirs conférés par les statuts ou un autre document réglementant cette personne morale ou une autre personne morale; ou

que les affaires de la personne morale mentionnée en premier lieu soient conduites conformément aux souhaits de ladite Personne et, en relation avec une société en nom collectif, cela signifie le droit à une part de plus de la moitié de l'actif ou de plus de la moitié des revenus de la société en nom collectif, et les notions de Contrôlé et Contrôlant seront interprétées en conséquence.

CSSF désigne la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier.

Date d'Appel de Capital désigne la date, telle que déterminée par l'Associé Gérant Commandité dans une Notification d'Appel de Capital transmise par l'Associé Gérant Commandité, à laquelle un Investisseur doit effectuer une Contribution en Capital à la Société (c'est-à-dire verser une partie de son Engagement).

Date du Closing Final désigne la date déterminée par l'Associé Gérant Commandité comme étant la date après laquelle aucun investisseur additionnel ne sera admis dans la Société conformément à l'article 8.6.

Date de Défaillance a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.

Date d'Évaluation désigne le dernier jour calendaire de chaque année fiscale.

Date du Premier Closing a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.7.

Dépenses ont la signification qui leur sont attribuées dans le Mémoire.

Dépenses de Défaillance ont la signification qui leur sont attribuées dans le Mémoire.

Dépositaire a la signification qui lui est attribuée à l'article 28.

Devise de Référence désigne l'EUR.

Durée a la signification qui lui est attribuée à l'article 4.1.

Engagement signifie, pour un Investisseur, le montant pour lequel il s'engage envers la Société (que ce montant ait ou non été payé en tout ou en partie et qu'il ait été ou non remboursé en tout ou partie à l'Investisseur), pouvant être ajusté à tout moment par l'Associé Gérant Commandité conformément aux présents statuts et au Mémorandum.

Engagements Cumulés désigne le total des Engagements des Investisseurs.

Engagement Non Appelé désigne, en ce qui concerne un Investisseur, (a) l'Engagement de l'Investisseur (tel qu'il peut être ajusté à tout moment par l'Associé Gérant Commandité conformément au Mémorandum), moins (b) toutes les Contributions en Capital réalisées par l'Investisseur, plus (c) les sommes distribuées aux Investisseurs qui seront ajoutées à l'Engagement Non Appelé de l'Investisseur conformément au Mémorandum.

Engagé pour Investissement signifie, pour ce qui est d'un Investissement potentiel ou d'un désinvestissement, que la Société a conclu un accord définitif pour l'acquisition ou le financement de cet Investissement ou l'aliénation de l'Investissement concerné, et que la Société a mis sous séquestre ou autrement exposé à des risques des fonds garantissant l'Investissement/désinvestissement en question ou subira ou encourra des pénalités ou responsabilités importantes s'il ne clôture pas l'Investissement/désinvestissement en question, dans chaque cas sous la seule réserve de la satisfaction de conditions suspensives raisonnables et usuelles pour la clôture compte tenu de la nature de la transaction, et qu'il est autrement engagé légalement à effectuer la transaction en question.

Entité Associée désigne tout fonds ou véhicule géré, établi ou conseillé par une des Personnes Associées.

Euro, € ou EUR désigne la monnaie unique des États membres de l'Union Économique et Monétaire.

EVCA désigne l'Association européenne des sociétés de capital – investissement et de capital à risque.

Événement de Motif désigne un des événements listés comme "Motifs" (Causes) dans le Mémorandum.

Exercice Fiscal désigne une période de douze mois se terminant le 31 décembre.

Gérant désigne un membre du Conseil.

Investissements désigne les investissements acquis par la Société, incluant sans s'y limiter les investissements (et y compris les Investissements de Suivi) dans des PME Eligibles (telles que définies dans le Mémorandum) autorisées conformément au Mémorandum, tant que ces actifs sont qualifiés comme du capital à risque au sens de la Loi de 2004.

Investissements Liquides désigne les espèces et les équivalents d'espèces incluant, entre autres et sans limitation, les investissements en parts de fonds du marché monétaire, les dépôts à terme et les instruments du marché monétaire négociés régulièrement dont l'échéance résiduelle est de moins de 12 mois, les bons du Trésor et les obligations émises par des pays membres de l'OCDE ou leurs collectivités locales ou par des institutions supranationales et des organisations d'envergure européenne, régionale ou mondiale ainsi que les obligations admises à la cote officielle d'une bourse des valeurs ou échangées sur un marché réglementé, émises par des émetteurs de haut niveau et offrant une grande liquidité.

Investisseur désigne toute personne qui est ou qui devient un investisseur dans la Société en assumant un Engagement et, quand le contexte l'exige, cette personne est reprise en tant qu'actionnaire de la Société.

Investisseurs Avertis désigne tous les investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004. Il existe trois catégories d'investisseurs avertis, les Investisseurs Institutionnels, les Investisseurs Professionnels et les Investisseurs Expérimentés. Pour éviter tout doute, les Personnes Associées et les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société sont réputées être des Investisseurs Avertis aux fins de l'article 2 de la Loi de 2004.

Investisseur Cédant a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.3.

Investisseur Défaillant a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.

Investisseur Expérimenté désigne un investisseur qui (i) adhère par écrit au statut d'investisseur expérimenté et (ii) soit (a) s'engage à investir un minimum de 125.000€ dans la Société, soit (b) a obtenu une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2009/65/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

Investisseurs Institutionnels désigne les investisseurs qui sont qualifiés en tant qu'investisseurs institutionnels conformément à la Législation Luxembourgeoise.

Investisseurs Professionnels désigne les Investisseurs qualifiés d'investisseurs professionnels au sens de l'Annexe III de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Investisseurs Qualifiés désigne les Investisseurs pouvant acquérir des Actions dans la Société en vertu de la loi leur étant applicable dans leur juridiction correspondante; et auxquels l'Associé Gérant Commandité ou des agents de placement autorisés sont habilités à promouvoir la Société dans la mesure où ils sont des Investisseurs Avertis et ne sont pas des Personnes Non Eligibles. Les Personnes Associées sont des Investisseurs Qualifiés.

Investissements de Suivi désigne les Investissements réalisés par la Société destinés à préserver, protéger ou renforcer la valeur des Investissements existants.

Jour Ouvré désigne un jour pendant lequel les banques au Luxembourg et à Athènes sont ouvertes pendant toute la journée (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés).

La Loi de 2004 désigne la loi luxembourgeoise modifiée du 15 juin 2004 concernant les SICAR (tels que définis ci-dessous).

Législation Luxembourgeoise désigne la loi et les réglementations applicables du Grand-Duché de Luxembourg.

Liquidités Nettes Distribuables désigne, pour n'importe quelle période, tous les encaissements réalisés par la Société pendant cette période à partir des Investissements et autres actifs de la Société (incluant les montants repris des Provisions (telles que définies dans le Mémoire) et tous les produits en espèces reçus par la Société pendant cette période à partir d'événements concernant le capital, incluant (a) la vente, le transfert, l'échange ou autre cession de tout ou partie de tout Investissement et (b) toutes transactions similaires), réduits de leur part utilisée pendant cette période pour payer ou passer des Provisions, assurer le service de toute facilité de crédit ou de toute dette envers des tiers, et payer les Dépenses (correspondantes) (telles que définies dans le Mémoire).

Loi sur les Sociétés désigne la loi modifiée luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg.

Membre Indépendant IC désigne un membre indépendant du Comité d'Investissement tel que décrit dans le Mémoire.

Mémoire désigne le prospectus confidentiel modifié et complété périodiquement de la Société, établi conformément à l'article 3(3) de la Loi de 2004.

Notification de Défaut désigne une notification écrite de l'Associé Gérant Commandité adressée à un Investisseur lui signifiant qu'il a manqué d'apporter sa contribution au capital de la Société constituant le sujet de la Notification d'Appel en Capital au plus tard à la Date d'Appel en Capital.

Notification d'Appel en Capital a la signification attribuée dans le Mémoire.

Nouvelles Actions CI ont la signification qui leur sont attribuées à l'article 6.4.

OPC désigne un organisme de placement collectif.

Période d'Engagement désigne la période commençant à la Date du Premier Closing et se terminant à une date telle que définie dans le Mémoire.

Personne désigne une personne physique ou une entité et, lorsque le contexte le justifie, leurs représentants légaux, leurs successeurs et ayant droits.

Personne Associée désigne l'Associé Gérant Commandité, un Dirigeant Clé ou un parent de ce Dirigeant Clé, un Membre Indépendant IC ou un parent de ce Membre Indépendant IC et le Conseiller en Investissement.

Personne Indemnisée désigne les Gérants, l'Associé Gérant Commandité, le Conseiller en Investissement, les Affiliés de l'Associé Gérant Commandité, leurs employés partenaires, membres, successeurs ou cessionnaires, leurs Dirigeants Clé à condition qu'ils soient impliqués dans la gestion, l'administration ou le fonctionnement de la Société et les membres du Comité de Conseil.

Personne Non Éligible a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.1.

Prestataires de Services désigne le Dépositaire, l'Agent Administratif et toute autre personne fournissant à n'importe quel moment des services à la Société.

Résolution à la Majorité Qualifiée désigne une résolution de l'Assemblée Générale en conformité avec le quorum et les exigences de majorité prévus par la Loi sur les Sociétés pour la modification des Statuts, c'est-à-dire une résolution adoptée lors d'une assemblée au cours de laquelle les détenteurs représentant la moitié du capital social émis sont présents ou représentés et qui est adoptée à au moins deux tiers des votes exprimés concernant cette résolution, à condition que:

- si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de la première Assemblée Générale, une seconde assemblée peut être convoquée, au cours de laquelle les résolutions seront passées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sans exigence de quorum; et également à condition que

- aucune Résolution à la Majorité Qualifiée ne soit passée si elle n'est pas approuvée par l'Associé Gérant Commandité (sauf que l'Associé Gérant Commandité n'aura pas de droit de veto concernant les résolutions visant à révoquer l'Associé Gérant Commandité aux termes des présents Statuts et du Mémoire) et qu'une modification des Statuts est soumise à l'approbation de la CSSF.

SICAR désigne une société d'investissement en capital à risque soumise à la Loi de 2004.

Société désigne Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR.

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés périodiquement.

Valeur Nette d'Inventaire ou VNI désigne la valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Catégorie et de chaque Action telle que déterminée conformément à l'article 13.

2. Art. 2. Forme et Dénomination.

2.1 Il est établi une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions dont la raison sociale est «Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR» (la Société).

2.2 La Société sera soumise à la Loi de 2004, à la Loi sur les Sociétés (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2004, la Loi de 2004 prévaut), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

3. Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité de Munsbach (ou ailleurs au sein du Grand-Duché de Luxembourg si et dans la mesure autorisée par la Loi sur les Sociétés) par résolution de l'Associé Gérant Commandité.

3.2 L'Associé Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.3 Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

4. Art. 4. Durée du fonds. Généralités

4.1 La Société est créée pour une durée limitée et elle sera automatiquement mise en liquidation au dixième anniversaire de la Date du Premier Closing, ou, si cela survient plus tôt:

(a) à la date à laquelle tous les Investissements auront été cédés ou autrement réalisés par la Société et où les produits de telles cessions ou réalisations auront été distribués aux Investisseurs;

(b) sur Résolution Soumise à la Majorité Qualifiée;

(c) dans les circonstances prévues par l'article 17;

la Durée (à moins qu'elle ne soit prolongée).

Prolongation de la Durée

4.2 À tout moment avant le huitième anniversaire de la Date du Premier Closing, l'Associé Gérant Commandité, sous réserve de l'accord préalable du Comité de Conseil, peut décider de prolonger la durée de la Société, à un maximum de deux périodes supplémentaires consécutives d'un an chacune. Toute décision de prolonger la durée de la Société sera prise par l'Associé Gérant Commandité en tenant compte et en vue de couvrir dûment et à temps les obligations et engagements sous-jacents (restants) de la Société concernant ses Investissements.

4.3 La possibilité d'une liquidation avant terme de la Société pour toute raison spécifiée à l'article 4.1 ci-dessus ne sera pas affectée par une telle extension de la Durée.

4.4 Si l'Associé Gérant Commandité décide de prolonger la durée de la Société, il notifiera cette prolongation à tous les Investisseurs.

5. Art. 5. Objet social.

5.1 L'objet de la Société est d'investir les fonds disponibles dans du capital à risque au sens le plus large permis selon la Loi de 2004. La Société peut également investir les fonds disponibles dans d'autres actifs permis par la loi et de manière cohérente avec son objet.

5.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'il juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'actions, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par tout ou partie de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a une participation directe ou indirecte, ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 et tel que prévu dans le Mémoire.

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital de la Société est représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'Article 13.

6.2 Le capital doit atteindre un million d'euros (1.000.000 EUR) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme SICAR sur la liste officielle des SICAR luxembourgeoises conformément à la Loi de 2004, et ne pourra par la suite être inférieur à ce montant.

6.3 Le capital initial de la Société s'élève à trente et un mille (31.000 EUR) représenté par une (1) Action AC souscrite par l'Associé Gérant Commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30.999) Actions.

Catégories d'Actions

6.4 Les catégories suivantes sont disponibles:

(a) Actions Ordinaires, réservées aux Investisseurs Qualifiés, elles seront émises en conformité avec les articles 7 et 8 et aux termes du Mémorandum;

(b) les Actions CI (Carried Interest), qui:

(i) sont réservées à une détention (directe ou indirecte) par les Dirigeants Clés et les Membres Indépendants IC (à condition que les Dirigeants Clés et les Membres Indépendants IC puisse détenir ces Actions CI directement ou indirectement à travers l'Associé Gérant Commandité ou tout autre véhicule dédié) et peuvent être converties automatiquement en Actions Ordinaires Privilégiées conformément à l'article 17.15;

(ii) seront (i) émises à la Date, ou autour de la Date, du Closing Final au prix fixé de 1EUR chacune et (ii) limitées en nombre à un maximum de 1.000 Actions CI avec un maximum de 100 Actions CI détenues (directement ou indirectement) par les Membres Indépendants IC. La souscription et le paiement des Actions CI viendront diminuer l'Engagement du souscripteur concerné (le cas échéant) et seront réputés constituer une Contribution en Capital;

(iii) confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir le Carried Interest aux conditions de l'article 26; et

(c) une Action AC, réservée à l'Associé Gérant Commandité, qui aura les mêmes droits et sera traitée pour les besoins de ces Statuts et du Mémorandum comme n'importe quelle autre Action Ordinaire;

(d) Actions Ordinaires Privilégiées, qui peuvent exister suite à la conversion forcée de certaines Actions CI en Actions Ordinaires Privilégiées et qui donneront des droits tels que prévus par l'article 17.15;

(i) Nouvelles Actions CI, qui peuvent être émises conformément à, et donneront des droits tels que prévus par, l'article 17.15.

6.5 Le capital social de la Société sera en tout temps égal à sa Valeur Nette d'Inventaire. Le capital social de la Société est ajusté automatiquement lorsque des Actions supplémentaires sont émises ou lorsque des Actions en circulation sont rachetées, et aucune annonce ou publicité particulière n'est nécessaire en relation avec cela.

6.6 Aux fins de la détermination du capital de la Société, les actifs nets imputables à chaque Catégorie seront convertis en EUR s'ils ne sont pas déjà libellés en EUR. Le capital de la Société est égal au total des actifs nets de toutes les Catégories.

7. Art. 7. Forme des actions.

7.1 La Société émet exclusivement des Actions sous forme nominative et les Actions resteront sous forme nominative. Les Actions sont émises sans valeur nominale et seront entièrement libérées au moment de leur émission. Les Actions ne sont pas représentées par des certificats.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises seront enregistrées dans un registre des actionnaires conservé au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des Actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque Action, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans ledit registre.

7.3 Chaque actionnaire fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les significations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également consignée dans le registre des actionnaires.

7.4 Si un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera considérée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des actionnaires à n'importe quel moment, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut à tout moment changer son adresse inscrite dans le registre des actionnaires par une notification écrite envoyée à la Société.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y afférents jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. De plus, en cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer tout produit de rachat, les distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur inscrit, que la Société considère comme le représentant de tous les actionnaires conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

7.6 À l'exclusion de l'Action AC, des fractions d'Actions peuvent être émises au 100e le plus proche d'une Action. Ces fractions d'Actions ne sont pas assorties de droits de vote, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une action complète, mais elles sont habilitées à participer aux actifs nets attribués à la Catégorie concernée sur une base proportionnelle.

7.7 Toutes les Actions émises par la Société peuvent être rachetées par la Société sur demande des actionnaires ou à l'initiative de la Société, conformément à et sous réserve de l'article 11 des présents Statuts et des dispositions du Mémorandum.

7.8 Sous réserve des dispositions de l'article 10, la propriété des Actions sous forme nominative est transférée au moment de l'enregistrement du nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires de la Société. La Société n'émettra pas d'Actions ni ne donnera suite à aucun Transfert d'Actions à un investisseur qui ne serait pas un Investisseur Qualifié.

7.9 Sous réserve des dispositions de l'Article 10, un Transfert peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7.10 La Société ne peut accepter d'émettre des Actions en compensation d'un apport en nature de titres ou d'autres actifs.

8. Art. 8. Émission des actions.

8.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'Actions entièrement libérées conformément aux dispositions du Mémoire et des présents Statuts (à l'exclusion de toute Action AC supplémentaire) sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

8.2 À l'exclusion de l'Action AC, les Actions sont exclusivement réservées à la souscription par des Investisseurs Qualifiés.

8.3 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission des Actions. Les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mémoire, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut, sans limitation:

(a) décider de fixer des Engagements minimaux, des Engagements ultérieurs minimaux, des montants de souscription minimaux, des montants de souscription ultérieure minimaux et des montants de détention minimaux pour une Catégorie spécifique;

(b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les Actions sont émises (et, en particulier, décider que les Actions ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(c) réserver des Actions d'une Catégorie exclusivement à des personnes ou entités qui ont signé un bulletin de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des Actions pendant une période spécifique et à hauteur d'un certain montant, et qui ont donné à la Société certaines déclarations et garanties. Dans les limites permises par la Législation Luxembourgeoise, tout bulletin de souscription peut contenir des dispositions spécifiques non reprises dans les autres bulletins de souscription;

(d) déterminer toute disposition applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des Actions ou toutes restrictions de propriété liées aux Actions;

(e) pour chaque Catégorie, lever des frais de souscription et/ou renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) décider que le paiement des souscriptions d'Actions devra être effectué intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, Dates de Closing ou d'Appel de Capital auxquelles l'Engagement de l'Investisseur sera appelé en contrepartie de l'émission d'Actions dans la Catégorie concernée;

(g) définir la période d'offre initiale ou la date d'offre initiale ainsi que le prix de souscription initial concernant chaque Catégorie ainsi que l'heure limite d'acceptation du bulletin de souscription d'une Catégorie spécifique.

8.4 Chaque Investisseur souscrivant des Actions sera dans l'obligation de signer un Contrat de Souscription l'engageant irrévocablement à procéder à toutes les souscriptions et à tous les paiements pour la totalité de son Engagement et chaque Investisseur sera dans l'obligation de procéder à des Contributions en Capital équivalant au total à son Engagement, en contrepartie de l'émission d'Actions entièrement libérées par la Société conformément aux dispositions du Mémoire.

8.5 L'Associé Gérant Commandité pourra, à son entière discrétion, accepter ou rejeter tout ou partie de tout Contrat de Souscription ou d'une demande de souscription d'Actions.

8.6 L'Associé Gérant Commandité déterminera, à son entière discrétion, la Date du Closing Final, conformément aux termes du Mémoire. L'Associé Gérant Commandité peut reporter la Date du Closing Final à toute période et dans toute circonstance définie dans le Mémoire, à condition que cette date soit reportée au plus tard à douze mois à partir de la Date du Premier Closing. Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission des Actions de la Société.

8.7 La Date du Premier Closing sera la date fixée à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité selon les conditions prévues par le Mémoire, et les Investisseurs ayant soumis un Contrat de Souscription à l'acceptation de l'Associé Gérant Commandité seront informés de la Date du Premier Closing cinq (5) Jours Ouvrés avant ladite date, par courrier ou par l'intermédiaire de moyens adéquats de communication électronique, par l'Associé Gérant Commandité (ou par l'Agent Administratif).

8.8 Après la Date du Premier Closing et jusqu'à la Date du Closing Final, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'organiser un ou plusieurs closings subséquents (chacun étant un Closing Subséquent) durant lesquels de nouveaux actionnaires pourront être admis ou les actionnaires existants pourront augmenter leurs Engagements. L'Associé Gérant Commandité pourra conférer à n'importe lequel de ses membres et à tout administrateur, cadre ou autre représentant

dûment autorisé le pouvoir d'accepter des demandes de souscription, de recevoir des paiements pour les nouvelles Actions émises et de remettre ces Actions. Les Investisseurs qui souscrivent des Engagements après la Date du Premier Closing, mais avant ou à la Date du Closing Final seront traités comme s'ils avaient été admis dans la Société à la Date du Premier Closing, ils acquerront une participation proportionnelle dans tous les Investissements acquis par la Société, ils supporteront une part proportionnelle des frais et dépenses encourus par la Société avant leur date d'admission dans la Société, au prorata avec les autres Investisseurs, et ils peuvent entre autres être tenus de payer certains montants de régularisation et/ou montants d'actualisation ou intérêts en sus de leur Engagement, conformément à l'article 8.3 des présents Statuts et au Mémoire d'Informations.

8.9 Les paiements des souscriptions d'Actions devront être effectués à une Date d'Appel de Capital ou à une autre date, conformément aux termes et conditions déterminés par l'Associé Gérant Commandité et comme indiqué et décrit plus en détail dans le Mémoire d'Informations. Les modes de paiement et le prix de souscription des Actions en relation avec une telle souscription seront déterminés par l'Associé Gérant Commandité et décrits plus en détail dans le Mémoire d'Informations. L'Associé Gérant Commandité peut décider, à son entière discrétion, de reporter la date de tout Closing Subsequent. Dans ce cas, les Investisseurs concernés seront informés de la modification de la date du Closing Subsequent.

8.10 Les Actions (qu'il s'agisse d'Actions Ordinaires, d'Actions IP ou de l'Action AC) souscrites à tout moment seront émises à un prix égal à 1 EUR. En sus du prix d'émission, il peut être demandé aux investisseurs subséquents de payer certains montants de régularisation et/ou montants d'actualisation ou intérêts en sus de leur Engagement, conformément à l'article 8.3 des présents Statuts et au Mémoire d'Informations.

8.11 L'Engagement de chaque Investisseur peut être à tout moment ajusté par l'Associé Gérant Commandité conformément à, et aux conditions prévues par, le Mémoire d'Informations, pour autant qu'un tel ajustement ne résulte pas en une augmentation de l'Engagement de l'Investisseur sans l'accord préalable de cet Investisseur.

9. Art. 9. Incapacité à respecter un avis d'appel de capital.

9.1 Si un Investisseur pour quelque raison que ce soit (y compris si cette défaillance est due à sa faillite, son insolvabilité, sa dissolution, sa liquidation ou un autre événement similaire) ne parvient pas à payer à la Société le montant faisant l'objet d'un Appel de Capital au plus tard à la date d'Appel de Capital concernée et qu'il n'a pas payé le montant prévu (avec les montants supplémentaires spécifiés à l'article 9.2) cinq (10) Jours Ouvrés à partir de l'envoi d'une Notification de Défaut de l'Associé Gérant Commandité (une telle notice devant être émise par l'Associé Gérant Commandité au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés après la Date d'Appel de Capital) (la Date de Défaillance), l'Associé Gérant Commandité déclarera cet Investisseur comme Investisseur Défaillant avec effet à la date de cette déclaration.

9.2 Un Investisseur peut remédier à sa défaillance en payant les montants suivants à la Société au plus tard à la Date de Défaillance:

- (a) le montant demandé dans l'Appel de Capital;
- (b) les intérêts dus sur ce montant (a) à un taux par défaut défini dans le Mémoire d'Informations, calculé sur une base quotidienne à partir de la date de paiement spécifiée dans l'Appel de Capital concerné jusqu'à la date de son paiement;
- (c) un montant suffisant pour rembourser l'Associé Gérant Commandité ou, le cas échéant, la Société de toute autre Dépense de Défaillance (telle que décrit dans le Mémoire d'Informations).

9.3 Sous réserve des dispositions du Mémoire d'Informations, conformément à l'article 9.2 ci-dessus, si un Investisseur ne remédie pas à sa défaillance à la Date de Défaillance et est déclaré comme Investisseur Défaillant, toutes les Actions de l'Investisseur Défaillant auront leur droit de vote suspendu et ne porteront plus de droit à dividende ou à distribution (jusqu'à ce que le paiement soit effectué à condition qu'un tel paiement de réparation ne puisse être effectué après la date à laquelle l'Associé Gérant Commandité aura exercé un ou plusieurs recours tels que prévus aux points (a), (c) ou (e) ci-dessous) et l'Associé Gérant Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, aura l'obligation d'utiliser un ou plusieurs recours prévus aux points (a), (c) ou (e) dans une période maximale de 45 jours calendaires à partir de la Date de Défaillance après consultation du Comité de Conseil:

(a) procéder à un rachat obligatoire par la Société des Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant à la valeur la plus basse entre (i) 50% de la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée des Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant à la Date de Défaillance (ou sans contrepartie si la VNI des Actions est égale à zéro ou négative) et (ii) 50% des Contributions en Capital cumulées de l'Investisseur Défaillant;

(b) exiger des Investisseurs autres que l'Investisseur Défaillant l'Investisseur Défaillant (les Investisseurs Non-Défaillants) d'apporter des sommes additionnelles pour couvrir les montants défaillants, pour autant que (i) les Engagements totaux des Investisseurs Non-Défaillants ne seront pas augmentés sur base de ce Défaut et (ii) cet appel ne viole pas le Ratio Maximal (tel que défini dans le Mémoire d'Informations);

(c) exercer une option d'achat des Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant à un prix égal au montant le plus faible entre (i) 50% des Contributions en Capital cumulées de l'Investisseur Défaillant ou (ii) 50% de la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée des Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant, à la Date de Défaillance, auquel cas l'Associé Gérant Commandité, après avoir acquis les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant à la suite de l'exercice de cette option, offrira les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant à une (ou plusieurs) partie(s) tierce(s) identifiée(s) par l'Associé Gérant Commandité (lesquelles parties peuvent inclure un autre Investisseur ou toute entité Affiliée de l'Associé Gérant Commandité ou le Conseiller en Investissement) à condition qu'avant de proposer les Actions Ordinaires de

l'Investisseur Défaillant à une tierce partie, l'Associé Gérant Commandité les proposera aux Investisseurs non-défaillants, qui auront un délai de dix (10) Jours Ouvrés pour accepter cette offre au prorata. Tout Investisseur Non Défaillant manifestant un intérêt pour ce type d'achat se le verra proposer au prorata de ses Engagements existants. Tout transfert d'Actions Ordinaires conformément au présent article 9.3(c) sera soumis aux conditions et dispositions de l'article 10 et du Mémoire;

(d) faire en sorte que la Société intente toute action légale disponible contre l'Investisseur Défaillant afin de récupérer tous les Engagements dus de l'Investisseur Défaillant et autres dommages et intérêts (y compris les dommages et intérêts indirects);

(e) transférer les Engagements Non Appelés des Investisseurs Défaillants à une (ou plusieurs) tierce(s) partie(s) identifiée(s) par l'Associé Gérant Commandité (ces parties pouvant inclure un autre Investisseur ou tout Affilié de l'Associé Gérant Commandité ou du Conseiller en Investissement), pour autant qu'avant de transférer les Engagements Non appelés de l'Investisseur Défaillant à une tierce partie, l'Associé Gérant Commandité propose aux Investisseurs Non-Défaillants de reprendre ces Engagements Non-Appelés sur une base proportionnelle avec une période de dix (10) Jours Ouvrés pour accepter;

(f) réduire ou résilier l'Engagement Non Appelé de l'Investisseur Défaillant, sous réserve des dispositions du Mémoire.

9.4 Dans les cas où l'Associé Gérant Commandité exerce son option d'achat et transfère alors les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant conformément à l'article 9.3(c) ci-dessus, tout montant qui, en l'absence d'une telle défaillance, serait pour le compte de l'Investisseur Défaillant concerné, sera retenu par la Société au profit de tout acheteur des Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant (sous réserve du droit de l'Associé Gérant Commandité d'en déduire toute dépense de défaillance) et au moment où l'acheteur deviendra Investisseur, ces montants seront versés à l'acheteur. Les produits de la vente seront, après réception par l'Associé Gérant Commandité et, sous réserve de la déduction des coûts et dépenses mentionnés ci-dessus, payés à l'Investisseur Défaillant concerné.

9.5 Avec effet à la Date de Défaillance, les Actions et les Engagements Non Appelés de l'Investisseur Défaillant concerné ne seront plus pris en compte pour le besoin des présents Statuts ou du Mémoire, y compris pour la tenue d'une assemblée ou pour l'exercice de droits de vote et/ou pour les distributions conformément aux présents Statuts ou au Mémoire.

9.6 Pour éviter tout doute, la Société ne demandera pas aux Investisseurs de faire des Contributions en Capital pour les besoins d'exercer les recours prévus ci-dessus, et la Société et l'Associé Gérant Commandité sont autorisés à reporter toutes ses obligations de paiements dues à un Investisseur Défaillant selon l'article 9.3(a) ou (c) jusqu'au moment où la Société (ou l'Associé Gérant Commandité) aura suffisamment de liquidités pour procéder au paiement. Tout agenda décidé à son entière discrétion par l'Associé Gérant Commandité en vertu de cet article, après consultation du Comité de Conseil, assurera pleinement en toutes circonstances le traitement pari passu de tous les Investisseurs (Non-Défaillants), ne sera pas désavantageux pour les Investisseurs existants et assurera que le Ratio Maximal (tel que défini dans le Mémoire) ne soit pas dépassé.

9.7 L'application d'un ou d'aucun des recours définis aux termes des articles 9.1 à 9.5 ci-dessus sera sans préjudice du droit de la Société ou de l'Associé Gérant Commandité de poursuivre l'Investisseur Défaillant par tout autre recours légal disponible. La Société aura le droit de compenser l'une de ses obligations de payer tout montant à l'Investisseur Défaillant suite à l'exercice de l'un de ses droits aux termes de l'article 9.3 ci-dessus contre toute obligation de l'Investisseur Défaillant due à la Société (et en particulier, mais sans limitation, son obligation de payer le montant défini aux termes de l'article 9.2 ci-dessus).

10. Art. 10. Transfert des actions. Transfert d'Actions AC

10.1 L'Associé Gérant Commandité ne peut vendre, céder, transférer, accorder une participation, nantir, hypothéquer, grever ou disposer d'une autre manière (Transfert) de l'Action AC ou de ses droits ou obligations, même partiels, en tant qu'Associé Gérant Commandité, ou se retirer volontairement de sa position d'Associé Gérant Commandité de la Société, à moins que cela ne soit en conformité avec l'article 17.

Transfert d'Actions Ordinaires/Engagements Non Appelés des Investisseurs/Actions CI

10.2 Aucun Transfert de tout ou partie d'Actions ou d'Engagement Non Appelé d'un Investisseur, qu'il soit volontaire ou involontaire:

(a) ne sera valide ou effectif si, de l'avis raisonnable de l'Associé Gérant Commandité:

(i) le Transfert résulterait en une violation d'une loi ou d'une réglementation applicable au Luxembourg ou dans toute autre juridiction ou soumettrait la Société à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires préjudiciables, telles que déterminées par la Société;

(ii) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(iii) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940 (US Investment Company Act), telle que modifiée;

(b) et tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) ce Transfert soit approuvé par l'Associé Gérant Commandité, une telle approbation ne devant pas être refusée de manière déraisonnable;

(ii) le Cessionnaire certifie d'une manière acceptable pour la Société qu'il n'est pas une Personne Non Éligible et que le Transfert proposé ne viole pas les lois et réglementations (y compris et sans limitation, les lois sur les valeurs mobilières) lui étant applicables;

(iii) (en ce qui concerne le Transfert d'Engagements Non Appelés) le Cessionnaire s'engage par Contrat de Souscription concernant les Engagements Non Appelés ainsi transférés;

(iv) (à moins que cela ne soit convenu autrement avec la Société) l'Investisseur Cédant réalise, concomitamment au Transfert des Actions au Cessionnaire, le Transfert de la totalité, ou de la part proportionnelle concernée des Engagements Non Appelés ou, le cas échéant, de tout autre engagement restant de fournir des fonds à la Société contre l'émission d'Actions ou autrement;

(v) le Cessionnaire est un Investisseur Qualifié.

Information

10.3 Si un Investisseur souhaitant Transférer tout ou partie de ses Actions ou de son Engagement Non Appelé (un Investisseur Cédant) trouve un tiers acquéreur (le Cessionnaire), il demandera à l'Associé Gérant Commandité son accord pour le Transfert et fournira les informations relatives au Transfert proposé et au Cessionnaire proposé qui pourront être requises par l'Associé Gérant Commandité. Si une demande de Transfert est acceptée, l'Investisseur Cédant et le Cessionnaire devront, entre autres exigences possibles, certifier à l'Associé Gérant Commandité sous une forme acceptable pour l'Associé Gérant Commandité que le Transfert proposé ne viole aucune loi ou réglementation (incluant toutes les lois sur les valeurs mobilières) lui étant applicables ni qu'il s'agit d'un type de Transfert interdit par le présent article 10.

Obligations du Cessionnaire

10.4 Conformément aux articles 10.2(b)(iii) et 10.2(b)(iv) ci-dessus, sauf autre accord avec la Société, chaque Cessionnaire sera lié par toutes les dispositions du Mémoire et des Statuts et, comme condition de son accord pour un Transfert à réaliser en conformité avec les dispositions du présent article 10, l'Associé Gérant Commandité pourra exiger du Cessionnaire proposé de reconnaître sa prise en charge (en tout ou partie) des obligations de l'Investisseur Cédant en signant un Contrat de Souscription sous une forme satisfaisant l'Associé Gérant Commandité. Ni la Société ni l'Associé Gérant Commandité n'encourront de responsabilité pour les répartitions et les distributions faites de bonne foi à l'Investisseur Cédant jusqu'à ce que l'instrument écrit de transfert ait été reçu par la Société et enregistré dans ses livres et que la date d'effet du Transfert soit passée.

Avis juridique

10.5 Avant un Transfert proposé, l'Associé Gérant Commandité pourra exiger un avis écrit d'un conseiller juridique responsable (aux frais de l'Investisseur Cédant), avis acceptable sur la forme et le fond pour l'Associé Gérant Commandité, concernant toute question légale ou réglementaire relative au Transfert proposé, ainsi que sur d'autres affaires que l'Associé Gérant Commandité pourra raisonnablement demander.

Coûts de transfert

10.6 L'Investisseur Cédant sera tenu responsable et payera tous les coûts et dépenses (y compris toute imposition) résultant de tout Transfert autorisé, y compris les frais légaux raisonnables encourus par l'Associé Gérant Commandité ou ses Affiliés à cet effet, et les droits de timbre ou les droits complétant les droits de timbre (le cas échéant) à payer. L'Investisseur Cédant et le Cessionnaire indemniseront les Personnes Indemnisées, d'une manière satisfaisante pour l'Associé Gérant Commandité, contre tous Recours et Dépenses (telles que définies dans le Mémoire) auxquelles les Personnes Indemnisées se verraient soumises, découlant ou issues d'une quelconque fausse déclaration ou garantie faite ou donnée, ou d'une violation ou incapacité à satisfaire tout engagement ou accord, par ce cédant ou ce cessionnaire en relation avec ledit Transfert. De plus, chaque Investisseur convient d'indemniser la Société et chaque Personne Indemnisée contre toutes Recours et Dépenses résultant d'un Transfert ou d'une tentative de Transfert de ses Actions et Engagements Non Appelés en violation des présents Statuts, du Mémoire et des termes du Contrat de Souscription.

Transferts exemptés

10.7 Certains transferts par des investisseurs institutionnels opérant pour le compte de mandataires européens sont exemptés des prescriptions de cet article 10 tel que décrit dans le Mémoire.

Transfert des Actions CI

10.8 Les Actions CI ne peuvent être Transférées, sauf si:

(a) suite à un tel Transfert, elles restent détenues directement ou indirectement par les Dirigeants Clés et par les Membres Indépendants IC;

(b) après un tel Transfert, pas plus de 10% des Actions CI sont détenues (directement ou indirectement) par les Membres Indépendants IC;

(c) toutes les autres conditions d'un Transfert prévu dans cet article 10 sont remplies.

11. Art. 11. Rachat d'actions.

11.1 La Société est une société d'investissement de type fermé. Les Investisseurs ne sont pas habilités à demander le rachat de leurs Actions.

11.2 Les Actions peuvent être rachetées à l'initiative de l'Associé Gérant Commandité dans les circonstances visées ci-dessous. En particulier, l'Associé Gérant Commandité peut décider de:

- racheter des Actions de toute Catégorie, sur une base proportionnelle entre les Actionnaires afin de distribuer les produits générés par un Investissement grâce à son rendement ou sa cession, sur une base proportionnelle entre les Actionnaires, sous réserve de conformité avec le programme de distribution (et, le cas échéant, les droits de réinvestissement) comme stipulé à l'article 26 ci-dessous;

- procéder au rachat forcé d'Actions:

(i) détenues par une Personne Non-Éligible, comme défini par et conformément à l'article 12 ci-dessous;

(ii) en cas d'admission de nouveaux Investisseurs pour procéder à une péréquation entre les investisseurs antérieurs et les investisseurs ultérieurs (p. ex. en cas d'admission d'investisseurs subséquents) si le Mémorandum le prévoit, et en conformité avec ses conditions;

(iii) détenues par un Investisseur qui ne réalise pas, dans le délai spécifié par l'Associé Gérant Commandité, la Contribution en Capital requise ou certains autres paiements à la Société (incluant le paiement de tout montant d'intérêts ou de charges dues en cas de défaut), en conformité avec les conditions de son Contrat de Souscription;

(iv) dans toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions définis dans le Contrat de Souscription, le Mémorandum et les présents Statuts.

11.3 Le rachat par la Société de ses propres Actions dans des circonstances autres que celles mentionnées dans le présent article 11 et/ou dans le Mémorandum se fera en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale, et selon les termes et conditions dont elle décidera en délibérant de la manière requise pour les modifications des Statuts, sous réserve à chaque fois de l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

12. Art. 12. Restriction sur la détention d'actions.

12.1 La Société, agissant par l'intermédiaire de son Associé Gérant Commandité, peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions ou d'Engagements (Non Appelés) à toute personne si l'Associé Gérant Commandité détermine à son entière discrétion que:

(a) cette possession peut être préjudiciable à la Société;

(b) cette possession pourrait avoir pour conséquence (individuellement ou conjointement avec d'autres Investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société encourent une responsabilité pour toute imposition, établie ou imposée au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages pécuniaires qu'ils n'auraient pas encourus ou auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement; ou

(ii) la Société a l'obligation de faire enregistrer ses Actions en vertu des lois de toute juridiction autre que celle du Luxembourg;

(iii) la violation d'une législation ou réglementation applicable à cette Personne, à la Société ou à l'Associé Gérant Commandité, que ce soit la Législation Luxembourgeoise ou une autre législation (y compris les lois et réglementations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme); ou

(c) la Personne n'est pas un Investisseur Qualifié;

(toutes ces Personnes étant des Personnes Non-Éligibles).

12.2 La Société pourra:

(a) refuser d'émettre des Actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'Actions/Engagements (Non Appelés), lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement, Transfert ou d'une telle cession qu'une Personne Non-Éligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces Actions/Engagements (Non Appelés); et

(b) à tout moment, demander à toute Personne dont le nom est repris au Mémorandum dans le registre des Actionnaires ou des Engagements (Non Appelés) ou qui tente d'y faire enregistrer un Transfert (Non Appelés), de fournir toute information à la Société, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles Actions/Engagements (Non Appelés) est une Personne Non-Éligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Éligible deviendrait bénéficiaire économique des Actions/Engagements (Non Appelés).

12.3 S'il apparaît qu'un Investisseur est une Personne Non-Éligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Éligible à l'Assemblée Générale et de ne pas tenir compte de son vote relatif à toute question exigeant le vote des Investisseurs conformément au Mémorandum et aux présents Statuts; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou à payer ou d'autres sommes distribuées ou à distribuer en rapport avec les Actions détenues par la Personne Non-Éligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Éligible de vendre ses Actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés après l'envoi de la notification correspondante, sous réserve à chaque fois des restrictions applicables au Transfert, telles que définies dans l'article 10; et/ou

(d) de réduire ou résilier l'Engagement Non Appelé de la Personne Non-Éligible; et/ou

(e) de procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par la Personne Non-Éligible à un prix égal au montant le plus bas entre (i) 50% de la dernière Valeur Nette d'Inventaire des Actions (ou sans contrepartie si la VNI par Action est inférieure ou égale à zéro) et (ii) 50% des Contributions en Capital Cumulées de la Personne Non-Éligible; ce prix sera minoré des coûts encourus par la Société, l'Associé Gérant Commandité et tout Prestataire de Services, résultant de la détention des Actions par la Personne Non-Éligible (comprenant tous les coûts liés au rachat obligatoire); et/ou

(f) révoquer tout représentant de la Personne Non-Éligible du Comité de Conseil ou de tout comité ou conseil pouvant être créé par l'Associé Gérant Commandité et dans lequel cette Personne Non-Éligible serait représentée.

13. Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société et chaque Catégorie ont une Valeur Nette d'Inventaire déterminée en conformité avec la Législation Luxembourgeoise et les Principes Comptables Généralement Reconnus au Luxembourg (PCGR Lux). La devise de référence de la Société est l'Euro.

Calcul de la VNI

13.2 La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie sera calculée dans la Devise de Référence de la Catégorie concernée, de bonne foi au Luxembourg à chaque Date d'Évaluation.

13.3 La VNI de chaque Catégorie est calculée par l'Agent Administratif sous la direction et la supervision de l'Associé Gérant Commandité à chaque Date d'Évaluation de la manière suivante: chaque Catégorie participe dans la Société en fonction du portefeuille et des droits de distribution (tels que ces droits sont décrits dans l'article 26 et définis dans le Mémorandum) attribués à chaque Catégorie. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier à une Date d'Évaluation particulière ajustée des engagements relatifs à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuée à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation. Les actifs de chaque Catégorie seront investis de manière commune mais soumis à des différences en matière de structure de frais, de distribution, de cibles de marketing, de devise ou d'autres caractéristiques spécifiques comme le stipule l'article 6.4 des présents Statuts et le Mémorandum. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par Action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie à la Date d'Évaluation divisée par le nombre total d'Actions de cette Catégorie émises à la Date d'Évaluation.

13.4 Le total des actifs nets de la Société résultera de la différence entre les actifs bruts et les engagements de la Société, à condition que les frais d'installation de la Société seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que d'être intégralement portés en charge au moment où ils sont encourus.

13.5 La juste valeur des actifs de la Société sera déterminée par l'Associé Gérant Commandité en conformité avec les directives et principes d'évaluation des sociétés de portefeuille définies dans les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, publiées par l'EVCA, telles qu'elles peuvent être modifiées à tout moment à condition que la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir (y compris les remboursements de frais et dépenses payables par tout fond dans lequel la Société peut investir), des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce annoncés et intérêts venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur nominale de ces actifs, sauf s'il est improbable qu'ils soient collectés et encaissés intégralement, auquel cas la valeur sera déterminée en déduisant un montant estimé adéquat par l'Associé Gérant Commandité pour refléter la valeur réelle de ces avoirs.

13.6 L'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou passif de la Société conformément à la Législation Luxembourgeoise. Cette méthode sera ensuite appliquée de manière cohérente. Lorsqu'il calculera la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie, l'Agent Administratif peut se fonder, sans avoir recours à une vérification indépendante, sur l'évaluation des actifs fournie par l'Associé Gérant Commandité.

13.7 La valeur de tous les actifs et engagements non libellés dans la devise de dénomination des Actions concernées sera convertie dans cette devise aux taux de change correspondants en vigueur au Luxembourg à la Date d'Évaluation correspondante. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi ou aux termes des procédures définies par la Société.

13.8 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer, y compris, mais sans limitation, les coûts de constitution et d'enregistrement auprès des autorités de supervision, ainsi que les dépenses et frais légaux, d'audit, de gestion, de dépositaire, d'agent payeur, d'agent d'administration et de gestion, les coûts de publications légales, de prospectus, de rapports financiers et autre documents mis à la disposition des actionnaires, les dépenses de traductions et de manière générale toutes les autres dépenses résultant de la gestion de la Société, sous réserve de dispositions contraires dans le Mémorandum;

(c) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris les obligations contractuelles échues pour les paiements d'argent ou de biens, y compris le montant de tous les dividendes annoncés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui restent donc impayés jusqu'au jour où ces dividendes seront prescrits et reviendront à la Société;

(d) tout montant affecté pour les impôts dus à la Date d'Évaluation et toutes autres constitutions de Réserves (telles que définies dans le Mémoire) autorisés et approuvés par la Société; et

(e) toute autre obligation de la Société envers des tiers, de quelque nature que ce soit, comme prévu par la Législation Luxembourgeoise.

13.9 En déterminant le montant de ce passif, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par la Société et pourra provisionner des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou récurrente sur la base d'un montant estimé proportionnellement sur une période annuelle ou sur d'autres périodes. De plus, la Société peut accumuler dans ses comptes en tant que Réserves (telles que définies dans le Mémoire) tout montant que l'Associé Gérant Commandité estime, à son entière discrétion, approprié pour des besoins de provisions pour charges ou d'autres besoins en relation avec les Investissements ou d'autres affaires pour lesquels la Société s'est engagée à investir, y compris une provision adéquate pour des taxes actuelles exigibles ultérieurement basées sur le capital et le revenu, telles que l'Associé Gérant Commandité les détermine périodiquement, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Associé Gérant Commandité estime être une allocation appropriée au regard des risques ou engagements de la Société (c'est-à-dire des engagements pour des événements passés définis dans leur nature et dont la survenance est certaine ou probable et pouvant être mesurés de manière raisonnablement précise, qui pourraient survenir durant la vie de la Société et qui pourraient inclure des engagements potentiels survenant de conflits (tels qu'avec un acheteur ou les autorités fiscales) ou étant le résultat d'une garantie ou d'un arrangement similaire résultant de la cession d'un Investissement).

13.10 Les actifs et engagements seront alloués de la manière suivante:

(a) les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'une Catégorie seront alloués dans les états financiers de la Société à cette Catégorie et le montant concerné augmentera la proportion de l'actif net attribuable à cette Catégorie;

(b) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribué dans les états financiers de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs dont il est dérivé et à chaque réévaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;

(c) lorsque la Société contracte une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie ou en relation avec un acte posé en relation avec un actif d'une Catégorie, cette obligation sera imputée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;

(d) dans le cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Catégorie en particulier, cet actif ou cet engagement sera imputé à toutes les Catégories de manière proportionnelle à leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou d'une autre manière déterminée par la Société agissant de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque des actifs de plusieurs Catégories sont détenus sur un compte et/ou sont cogérés comme groupe distinct d'actifs par un mandataire de la Société, les droits respectifs de chaque Catégorie correspondront à la portion proportionnelle résultant de la contribution de la Catégorie concernée au compte ou à au groupe concerné, et (ii) ces droits varieront selon les allocations et retraits faits pour le compte de la Catégorie, tels que décrits dans le Mémoire;

(e) au moment du paiement des dividendes aux actionnaires d'une Catégorie, la valeur nette d'inventaire de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces dividendes.

13.11 Règles générales:

(a) toutes les réglementations et déterminations de l'évaluation seront interprétées et faites conformément à la Législation Luxembourgeoise;

(b) dès sa finalisation, la dernière Valeur Nette d'Inventaire sera mise à la disposition des Investisseurs au siège social de la Société et de l'Agent Administratif. L'Agent Administratif ainsi que la Société feront tout leur possible pour calculer et finaliser la Valeur Nette d'Inventaire dans un délai de 180 jours civils suivant la Date d'Évaluation correspondante;

(c) afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 13 sont des règles pour la détermination de la VNI par Action et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement comptable ou légal des actifs ou obligations de la Société ou des Actions émises par la Société. Un Engagement Non Appelé ne sera pas considéré comme un actif de la Société aux fins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

14. Art. 14. Suspension temporaire du calcul de la VNI. Événements de suspension

14.1 L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment et quand besoin est, suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et/ou l'émission des Actions et/ou le rachat des Actions de toute Catégorie:

(a) Lorsqu'une situation constitue, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une situation d'urgence en conséquence de laquelle la cession ou l'évaluation des actifs détenus par la Société ne pourrait être effectuée;

(b) lorsque la valeur d'une partie substantielle des actifs de la Société ne peut être déterminée avec précision;

(c) suite à la publication d'une convocation à une Assemblée Générale afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

(d) lorsque la suspension est requise de droit ou par un processus légal;

(e) lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout Investissement ne peut être déterminé rapidement ou avec précision.

Notification et effets de la suspension

14.2 Une telle suspension sera notifiée par la Société aux actionnaires et aux autres personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié.

15. Art. 15. Responsabilité des associés commanditaires. Les propriétaires d'Actions (autres que l'Action AC) ne sont redevables que du montant de leur Contribution en Capital et à hauteur de leur Engagement pris envers la Société, conformément aux termes du Mémorandum et du Contrat de Souscription correspondant. Les détenteurs d'Actions (autres que l'Action AC) doivent s'abstenir d'agir pour le compte de la Société par tout autre moyen ou représentation autre qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires commanditaires lors des Assemblées Générales.

16. Art. 16. Gestion.

16.1 La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité sera l'actionnaire gérant commandité responsable et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable envers la Société pour toutes les obligations qui ne peuvent être satisfaites avec les avoirs de la Société.

16.2 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de gestion et d'administration dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires.

16.3 L'Associé Gérant Commandité aura, entre autres, le pouvoir de mener à bien tous les actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tout acte, de conclure et signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire. Sous réserve de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, des pleins pouvoirs pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

17. Art. 17. Révocation de l'associé gérant commandité.

17.1 Les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) représentant au moins dix pour cent (10%) des Engagements Cumulés sont en droit de convoquer ou de demander à l'Associé Gérant Commandité de convoquer une assemblée générale des Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) pour initier un vote révoquant pour Motif l'Associé Gérant Commandité suivant un Événement de Motif.

17.2 Les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) souhaitant proposer un vote portant sur la révocation de l'Associé Gérant Commandité enverront un avis écrit (la Notification de Révocation Motivée) à l'Associé Gérant Commandité en y indiquant (i) leur intention d'obtenir la Révocation Motivée de l'Associé Gérant Commandité et (ii) une description détaillée de l'Événement de Motif pertinent.

17.3 À la réception de la Notification de Révocation Motivée:

(a) l'Associé Gérant Commandité enverra, au plus tard dans les cinq (5) Jours Ouvrés à compter de la réception de la Notification de Révocation Motivée, une convocation au Comité de Conseil, accompagné de l'ordre du jour proposé pour la réunion du Comité de Conseil qui inclura des informations relatives à la Révocation Motivée proposée, et si l'Associé Gérant Commandité le juge nécessaire, une demande d'autorisation de poursuivre les investissements de la Société jusqu'à ce que les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) aient pris une décision concernant la révocation proposée;

(b) l'Associé Gérant Commandité ne pourra réaliser d'investissements pour lesquels il n'y avait pas d'engagements juridiquement contraignants avant la réception de la Notification de Révocation Motivée, jusqu'à ce que les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) aient adopté une décision concernant la révocation proposée de l'Associé Gérant Commandité. En outre, l'Associé Gérant Commandité ne pourra poursuivre ou réaliser des Investissements de Suivi et des désinvestissements pour lesquels la Société n'est pas Engagé à Investir avant la réception de la Notification de Révocation Motivée autrement qu'avec le consentement préalable du Comité de Conseil, jusqu'à ce que les Investisseurs aient adopté une décision concernant la révocation proposée de l'Associé Gérant Commandité;

(c) l'Agent Administratif calculera la Valeur Nette d'Inventaire de l'Action AC et des Actions CI au jour de la réception de la Notification de Révocation Motivée (l'Agent Administratif prenant bien en compte la déchéance de la totalité du Carried Interest tel que décrit ci-dessous pour les besoins de ce calcul).

17.4 Après la réunion du Comité de Conseil (auquel aucune Personne Associée ne participera au vote concernant la révocation de l'Associé Gérant Commandité) et au plus tard quinze (15) Jours Ouvrés après la réception de la Notification de Révocation Motivée, l'Associé Gérant Commandité convoquera une assemblée générale des Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) pour prendre une résolution sur sa révocation. L'Associé Gérant Commandité fera en sorte que cette assemblée se tienne dans un délai maximal de un (1) mois à compter de la date de réception par l'Associé Gérant Commandité de la Notification de Révocation Motivée.

17.5 Afin de décider valablement de la révocation de l'Associé Gérant Commandité pour Motif, l'assemblée générale des Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) sera soumise à un Consentement Ordinaire de la Société (la Décision de Révocation Motivée).

17.6 La révocation de l'Associé Gérant Commandité suite à un Événement de Motif prendra effet entre les Investisseurs et l'Associé Gérant Commandité immédiatement (sans préjudice des dispositions spécifiques prévues par ailleurs) après la Décision de Révocation Motivée et:

(a) à partir de la date de la Décision de Révocation Motivée, la Période d'Engagement sera (si elle n'est pas déjà terminée) suspendue (et se résumera seulement au remplacement de l'Associé Gérant Commandité) et l'Associé Gérant Commandité ne sera autorisé qu'à réaliser des tâches de gestion et à prendre des décisions en vue de protéger l'intérêt

de la Société, chacune de ces décisions prise par l'Associé Gérant Commandité étant soumise à l'accord du Comité de Conseil jusqu'à la date de son remplacement effectif ou de la liquidation de la Société;

(b) toute Décision de Révocation Motivée entraînera automatiquement la cessation du Contrat de Conseil en Investissement, sans contrepartie pour le Conseiller en Investissement à partir de la survenance de l'Événement de Motif;

(c) la révocation suite à un Événement de Motif ne donnera lieu à aucune compensation par la Société à aucune des Personnes Associées;

(d) les Personnes Associées seront libérés de leurs Engagements Non Appelés restants à ce moment-là;

17.7 Suite à une Décision de Révocation Motivée:

(a) l'Associé Gérant Commandité n'aura droit à la Commission de Gestion que jusqu'à la date de son remplacement effectif ou de la liquidation de la Société; et

(b) l'intégralité du droit au Carried Interest découlant des Actions CI (incluant tout Carried Interest encouru mais encore impayé) sera déchu et perdu pour les détenteurs de ces Actions IC; et

(c) l'Associé Gérant Commandité et les détenteurs d'Actions CI transféreront au nouvel associé gérant commandité remplaçant (ou à ses Affiliés, cadres, directeurs, administrateurs ou mandataires) l'Action AC et toutes les Actions CI à un prix égal au minimum (a) des Engagements financés payés par les détenteurs de ces Actions concernés diminué de toutes les distributions ayant été faites à ces détenteurs (étant entendu que cela ne doit pas résulter en un prix inférieur à zéro) ou (b) de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de l'Action AC et des Actions CI qu'ils détiennent calculées par l'Agent Administratif après réception de la Notification de Révocation Motivée telle que prévue dans l'article 17.3(c) ci-dessus) (l'Agent Administratif prenant bien en compte la déchéance de la totalité du Carried Interest tel que décrit ci-dessous pour les besoins de ce calcul).

17.8 Les Investisseurs feront en sorte que l'Associé Gérant Commandité soit remplacé en application d'une Résolution Soumise à la Majorité Qualifiée (à condition toutefois que l'Associé Gérant Commandité n'ait pas de droit de veto sur une telle décision et que les Personnes Associées ne votent pas une telle décision) et avec le consentement de la CSSF dans un délai de cent quatre vingt (180) jours civils après la Décision de Révocation Motivée, faute de quoi les Investisseurs auront le droit de décider de la liquidation de la Société par une Résolution Soumise à la Majorité Qualifiée, à condition toutefois que l'Associé Gérant Commandité n'ait pas de droit de veto sur une telle décision.

Révocation sans Motif

17.9 Les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) représentant dix pourcent (10%) des Engagements Cumulés sont habilités à convoquer, ou demander à l'Associé Gérant Commandité de convoquer, une assemblée générale des Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) pour proposer un vote en vue de la révocation de l'Associé Gérant Commandité sans Motif, c'est-à-dire même dans le cas où aucun Événement de Motif ne serait survenu.

17.10 Les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) souhaitant proposer un vote sur la révocation sans motif de l'Associé Gérant Commandité enverront un avis écrit (la Notification de Révocation sans Motif) à l'Associé Gérant Commandité en indiquant leur intention d'obtenir sa Révocation sans Motif.

17.11 À la réception de la Notification de Révocation sans Motif:

(a) l'Associé Gérant Commandité enverra, au plus tard dans les cinq (5) Jours Ouvrés à compter de la réception de la Notification de Révocation sans Motif, une convocation au Comité de Conseil qui inclura des informations relatives à la révocation sans Motif proposée, et si l'Associé Gérant Commandité le juge adéquat, une demande d'autorisation de poursuivre l'investissement jusqu'à ce que les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) aient pris une décision concernant la révocation proposée; et

(b) l'Associé Gérant Commandité ne pourra réaliser d'Investissements ou de désinvestissements pour lesquels la Société n'était pas Engagée à Investir avant la réception de la Notification de Révocation sans Motif, jusqu'à ce que les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) aient adopté une décision concernant la révocation proposée. En outre, l'Associé Gérant Commandité ne pourra poursuivre ou réaliser des Investissements de Suivi et des désinvestissements pour lesquels il n'est pas Engagé à Investir avant la réception de la Notification de Révocation sans Motif autrement qu'avec le consentement préalable du Comité de Conseil, jusqu'à ce que les Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) aient adopté une décision concernant la révocation proposée.

17.12 Après la réunion du Comité de Conseil (à laquelle aucune personne associée ne votera), et au plus tard quinze (15) Jours Ouvrés suite à la réception de la Notification de Révocation sans Motif, l'Associé Gérant Commandité convoquera une assemblée générale des Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) pour prendre une résolution sur sa révocation. L'Associé Gérant Commandité fera en sorte que cette assemblée se tienne et prenne une décision valable sur ce sujet dans un délai maximal d'un mois à compter de la date de réception par l'Associé Gérant Commandité de la Notification de Révocation sans Motif.

17.13 L'Associé Gérant Commandité aura le droit de présenter à l'assemblée générale des Investisseurs (à l'exclusion des Personnes Associées) et au Comité de Conseil les informations et explications qu'ils jugent nécessaires en relation avec la révocation proposée.

17.14 Afin de décider valablement de la révocation et du remplacement sans Motif de l'Associé Gérant Commandité, l'assemblée générale des Investisseurs est soumise au Consentement Spécial de la Société (la Décision de Révocation sans Motif).

17.15 La Révocation sans Motif prendra effet entre les Investisseurs et l'Associé Gérant Commandité immédiatement au moment de la Résolution sans Motif et:

(a) à la date de la Résolution de Révocation sans Cause, la Période d'Engagement (si elle n'est pas encore terminée) sera suspendue (et ne reprendra qu'à la suite du remplacement de l'Associé Gérant Commandité) de l'Assemblée Générale sur la révocation, la Période d'Engagement prendra fin (si elle n'est pas déjà terminée) et l'Associé Gérant Commandité ne sera autorisé qu'à réaliser des tâches de gestion et à prendre des décisions en vue de protéger les intérêts de la Société, chacune de ces décisions prises par l'Associé Gérant Commandité étant soumise à l'accord du Comité de Conseil, jusqu'à la date de son remplacement effectif ou de la liquidation de la Société;

(b) toute Décision de Révocation Motivée entraînera automatiquement la cessation immédiate du contrat de conseil en investissement avec le Conseiller en Investissement;

(c) l'Associé Gérant Commandité n'aura droit à la Commission de Gestion que jusqu'à la date de son remplacement effectif ou de la liquidation de la Société, plus un paiement additionnel égal à la Commission de Gestion versée sur les douze (12) mois précédents (pour éviter tout doute, l'Associé Gérant Commandité, payera, à partir des montants additionnels perçus de la Commission de Gestion, tous frais, dépenses et coûts qui, le cas échéant, doivent être payés au Conseiller en Investissement suite à la cessation du Contrat de Conseil en Investissement);

(d) le droit au Carried Interest acquis suite à la décision de Révocation sans Motif en conformité avec l'Acquisition (telle que définie ci-dessous) devant être distribué en conformité avec le Mémoire à cette date restera aux détenteurs des Actions CI (suite à la conversion en Actions Ordinaires Privilégiées telle que reprise au point (f) ci-dessous) mais tous les droits futurs et non-acquis sur le Carried Interest seront perdus par le détenteur d'Actions CI. Pour les besoins de cette section, "Acquisition" signifie le rythme dans le temps auquel le droit au Carried Interest sur les Actions CI est acquis tel que décrit dans le Mémoire;

(e) la partie non-acquise du Carried Interest sera perdue par les détenteurs d'Actions CI existant à la date de la Décision de Révocation sans Motif et sera transférée au nouvel associé gérant commandité (ou à ses Affiliés, cadres, directeurs, administrateurs ou mandataires) qui auront le droit de recevoir les distributions du Carried Interest sur cette partie non-acquise du Carried Interest à travers une ou plusieurs Actions CI nouvellement émises (les Nouvelles Actions CI). Les Nouvelles Actions CI seront émises pour le nouvel associé gérant commandité (ou ses Affiliés, cadres, directeurs, administrateurs ou mandataires) à un prix égal à 1 EUR; et

(f) à partir de la date de la Décision de Révocation sans Motif, les Actions CI émises seront automatiquement converties en une catégorie spéciale d'Actions ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires A mais conférant à leurs détenteurs le droit supplémentaire de recevoir le Carried Interest acquis susvisé au point (d) comme dividende privilégié (les Actions Ordinaires Privilégiées).

(g) l'Associé Général Commandité transfèrera au nouvel associé général commandité remplaçant (ou ses Affiliés, cadres, directeurs, administrateurs ou mandataires) son Action AC à un prix égal au minimum entre (a) les Engagements financés payés par l'Associé Gérant Commandité pour une telle Action diminués des distributions à l'Associé Gérant Commandité (comme détenteur de l'Action AC) (étant entendu que cela ne peut résulter en un prix plus bas que zéro) ou (b) la Valeur Nette d'Inventaire par Action de l'Action de l'Associé AC.

17.16 En outre, les Engagements Non-Appelés de l'Associé Gérant Commandité, le cas échéant, seront automatiquement annulés et il n'y aura aucune autre obligation d'investir des montants additionnels dans l'Associé Gérant Commandité.

17.17 Le paiement de la compensation à l'Associé Gérant Commandité ne sera seulement exécuté que lorsque l'Associé Gérant Commandité aura délivré à l'associé gérant commandité tous les actifs, livres de comptes, enregistrements, registres et autres documents appartenant à la Société étant en sa possession ou sous son contrôle.

17.18 Les Investisseurs feront en sorte que l'Associé Gérant Commandité soit remplacé en application d'une Résolution Soumise à la Majorité Qualifiée (à condition toutefois que l'Associé Gérant Commandité n'ait pas de droit de veto sur une telle décision et que les Personnes Associées ne votent pas une telle décision) et avec le consentement de la CSSF dans un délai de cent quatre vingt (180) jours civils après la Décision de Révocation sans Motif, faute de quoi la Société sera automatiquement liquidée.

18. Art. 18. Signature autorisée. La Société sera engagée envers toutes les parties tierces, dans tous les domaines, par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un associé commanditaire de la Société.

19. Art. 19. Politique et Restrictions d'investissement.

19.1 L'Associé Gérant Commandité a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de la Société la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

19.2 L'Associé Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement à l'investissement des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2004, y compris, mais sans limitation, les restrictions relatives:

- (a) aux emprunts de la Société et à l'engagement de ses actifs; et
- (b) au pourcentage maximal des avoirs de la Société pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il peut acquérir.

20. Art. 20. Comités créés par l'associé gérant commandité.

20.1 L'Associé Gérant Commandité peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les matières qui concernent la gestion et les affaires de la Société ou pour agir exclusivement en qualité de conseil pour la Société. Il est prévu que l'Associé Gérant Commandité mettra en place un Comité d'Investissement et un Comité de Conseil dont la composition, les fonctions, obligations et caractéristiques seront telles que définies dans le Mémoire. La création de tout nouveau comité par l'Associé Gérant Commandité sera soumise à une modification du Mémoire conformément aux règles applicables aux modifications du Mémoire.

20.2 Les règles concernant la composition, les fonctions, les obligations, la rémunération de ces comités seront telles que définies dans le Mémoire.

21. Art. 21. Responsabilité et Indemnisation. Responsabilité des Personnes Indemnisées

21.1 Aucune des Personnes Indemnisées n'aura de quelque responsabilité quant à des Recours et Dépenses (telles que définies dans le Mémoire) de la Société ou d'un Investisseur, survenant en relation avec les services à exécuter en application ou en vertu des présents Statuts, ou en application ou en vertu d'un quelconque contrat de gestion de biens ou d'un autre contrat de service en relation avec la Société ou concernant des services en tant que Gérant ou membre du Comité d'Investissement ou du Comité de Conseil ou qui survient autrement en relation avec la gestion, les affaires ou les activités de la Société, sauf pour ce qui est des affaires résultant du fait que cette Personne Indemnisée a commis une fraude, faute intentionnelle, a agi de mauvaise foi ou a commis une faute lourde quant à ses obligations et devoirs en relation avec la Société, ou en cas de négligence grave.

21.2 Nonobstant toutes dispositions contraires dans les présents Statuts, l'Associé Gérant Commandité ne se trouvera pas en situation de défaut ou ne sera pas réputé avoir manqué à ses obligations si, en raison de l'absence de fonds disponibles, est incapable de prendre des mesures, ou de faire prendre des mesures à la Société.

Indemnisation des Personnes Indemnisées

21.3 La Société accepte d'indemniser sur les actifs de la Société et de dégager de toute responsabilité les Personnes Indemnisées concernant tous les Recours et Dépenses (tels que définis dans le Mémoire) encourues ou susceptibles de survenir suite à, ou en relation avec ou en conséquence du fait que la Personne Indemnisée étant ou ayant agi en qualité d'Associé Gérant Commandité ou de Gérant de la Société, ou survenant suite à, ou en relation avec une affaire ou autre circonstance relative à, ou découlant de l'exercice de ses compétences en qualité d'Associé Gérant Commandité ou d'administrateur, ou de la prestation de services à la Société, ou en relation avec la Société, ou en application ou en vertu de tout contrat de gestion de biens ou autre contrat de services relatif à la Société, ou concernant des services en tant que Gérant ou membre du Comité d'Investissement, du Comité de Conseil, du Comité d'Experts, ou survenant autrement en relation avec la gestion, les affaires ou les activités de la Société, étant entendu qu'aucune Personne Indemnisée ne sera en droit d'être indemnisée si cela résulte de sa fraude, sa faute intentionnelle, sa mauvaise foi ou sa faute lourde quant à ses devoirs et obligations en relation avec la Société, ou d'une négligence grave de sa part (à condition que cette négligence grave ait eu un effet économique défavorable important pour les Investisseurs ou pour la Société).

21.4 Les indemnités à verser en vertu de l'article 21.3 ci-dessus aux Personnes Indemnisées à partir des actifs de la Société:

- (a) ne dépasseront en aucun cas le montant des Engagements Cumulés; et
- (b) lorsqu'une partie des Engagements Cumulés a déjà été appelée, en aucun cas les montants des indemnités n'excéderont les Engagements Non Appelés cumulés plus les montants qui seront réalisés sur le portefeuille de la Société à concurrence d'un montant ne dépassant pas les Engagements Cumulés; et
- (c) ne sera payé qu'à partir de montants/bénéfices distribuables.

21.5 Le droit d'une Personne Indemnisée à l'indemnisation prévue par les présents Statuts sera cumulé et en sus de tous les droits, sans exception, qui seraient autrement conférés à cette Personne Indemnisée par contrat ou au regard de la loi ou par principe d'équité ou autrement et s'étendra aux ayants droit, cessionnaires et représentants juridiques de cette Personne Indemnisée.

21.6 Le présent article 21 ne doit pas être interprété comme une exemption ou une tentative de dégager une Personne Indemnisée de sa responsabilité si l'indemnisation de cette Personne Indemnisée constitue une violation de la loi applicable.

Généralités

21.7 Les dispositions du présent article 21 continueront de protéger chaque Personne Indemnisée sans égard à ce que cette Personne Indemnisée reste ou non au poste ou en la qualité selon laquelle cette Personne Indemnisée est devenue habilitée à une indemnisation en vertu du présent article 21 et sans égard à une quelconque modification ultérieure du Mémoire ou des présents Statuts, et aucune modification du Mémoire ou des présents Statuts ne diminuera ou restreindra la mesure dans laquelle ces dispositions d'indemnisation s'appliquent aux mesures entreprises ou aux omissions faites avant la date de ladite modification.

21.8 Le droit d'une Personne Indemnisée à l'indemnisation prévue par les présents Statuts sera cumulé et en sus de tous les droits, sans exception, qui seraient autrement conférés à cette Personne Indemnisée par contrat ou au regard de la loi ou par principe d'équité et s'étendra aux ayants droit, cessionnaires, héritiers et représentants juridiques de cette Personne Indemnisée.

22. Art. 22. Assemblées des actionnaires.

22.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la Législation Luxembourgeoise, au Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10h (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jour Ouvré suivant.

22.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, de l'avis absolu et définitif de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

22.3 D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis respectifs de convocation de l'assemblée.

22.4 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

22.5 Toute assemblée dûment constituée des actionnaires de la Société représentera l'ensemble de l'actionnariat de la Société.

23. Art. 23. Notification, Quorum, Convocations, Procurations et Vote.

23.1 Les convocations de chaque Assemblée Générale seront envoyées par ou au nom de la Société aux actionnaires par lettre recommandée ou coursier, au moins huit jours civils avant l'Assemblée Générale concernée aux adresses indiquées dans le registre des actions de la Société. Ces convocations comprendront l'ordre du jour et indiqueront le lieu et l'heure de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission et feront référence aux dispositions de la Législation Luxembourgeoise concernant le quorum nécessaire et les majorités requises pour l'assemblée. Si tous les Investisseurs sont réunis et déclarent avoir été convoqués à l'Assemblée Générale, ou renoncer à la convocation, l'Assemblée Générale peut être valablement tenue même sans respecter les formalités susvisées. Les exigences concernant la présence, le quorum et les majorités lors de toutes les Assemblées Générales sont définies dans la Loi sur les Sociétés ainsi que dans les présents Statuts.

23.2 L'Associé Gérant Commandité peut convoquer une Assemblée Générale à tout moment. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si des actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peut (peuvent) exiger l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) Jours Ouvrés avant l'Assemblée Générale concernée.

23.3 Toutes les Actions de la Société étant nominatives, les avis de convocation seront uniquement envoyés par lettres recommandées.

23.4 Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des présents Statuts et du Mémoire.

23.5 Sauf autre exigence de la Législation Luxembourgeoise ou des présents Statuts, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes ou représentées, dans la mesure où (à moins que cela ne soit autrement indiqué dans les présents Statuts ou le Mémoire) aucune résolution de l'Assemblée Générale visant à prendre une décision affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tierces parties ou à modifier les Statuts ne peut être prise sans le vote affirmatif de l'Associé Gérant Commandité.

23.6 Cependant, les résolutions visant à modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés (c'est-à-dire l'exigence d'un quorum de 50 % des Actions en circulation et adoption à une majorité des 2/3 des votes exprimés) et à toute Législation Luxembourgeoise correspondante et (à moins que cela ne soit prévu autrement dans les présents Statuts et le Mémoire) avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité et de la CSSF.

23.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

23.8 Un actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, en original, par télécopie ou par courriel auquel est jointe une signature électronique (qui serait valable selon la Législation Luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire (qui ne sera pas nécessairement un actionnaire).

23.9 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour.

23.10 L'Associé Gérant Commandité peut déterminer les autres conditions qui doivent être satisfaites par les actionnaires afin de pouvoir participer à toute réunion des actionnaires.

23.11 Toute décision d'abandonner le statut de SICAR est soumise à une résolution unanime des Investisseurs et l'accord préalable de la CSSF.

24. Art. 24. Réviseurs d'entreprises agréés.

24.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

24.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

25. Art. 25. Exercice fiscal – Comptes.

25.1 L'Exercice Fiscal commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

25.2 Les comptes de la Société seront libellés en EUR.

26. Art. 26. Affectation du revenu et des produits du capital. Distributions

26.1 Sous réserve des dispositions suivantes du présent article 26, toutes les Liquidités Nettes Distribuables seront utilisées prioritairement pour payer les Dépenses puis seront distribuées aux Investisseurs dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire, à la discrétion raisonnable de l'Associé Gérant Commandité une fois que le montant correspondant deviendra disponible pour la distribution, à moins que l'Associé Gérant Commandité ne considère que le montant est de minimis. L'Associé Gérant Commandité pourra réaliser, à son entière discrétion, des distributions plus fréquentes de Liquidités Nettes Distribuables.

26.2 Les distributions de Liquidités Nettes Distribuables seront effectuées en cascade de la manière suivante:

(a) Premièrement, 100% aux Investisseurs (y compris le détenteur de l'Action AC mais à l'exclusion des détenteurs d'Actions CI, en cette qualité) en remboursement de leurs Contributions en Capital;

(b) Deuxièmement, 100% aux Investisseurs (à l'exclusion des détenteurs d'Actions CI, en cette qualité) en proportion de leurs Contributions en Capital jusqu'à ce qu'ils aient reçu des distributions égales à un intérêt composé d'un tel pourcentage par an calculé annuellement tel que prévu dans le Mémoire (le Rendement Privilégié) sur les Contributions en Capital restantes à tout moment, à partir de la date de paiement jusqu'à la date de remboursement suite aux distributions;

(c) Troisièmement (Catch Up), prorata de 100% pour les détenteurs d'Actions CI jusqu'à ce qu'ils aient reçu en cumulé un montant égal à 25% des montants cumulés distribués selon le point (b); et

(d) Quatrièmement, ce pourcentage aux Investisseurs (incluant les détenteurs d'Actions CI, en leur qualité) tel que prévu dans le Mémoire et ce pourcentage prévu dans le Mémoire aux détenteurs d'Actions CI;

(le Catch Up et le paiement selon le point (d) aux détenteurs d'Actions CI étant désignés comme le Carried Interest).

26.3 Pour éviter tout doute, les Investisseurs Défaillants sont exclus du calcul de la répartition des produits alloués aux Investissements.

Acquisition du Carried Interest pour ce qui est des Actions de Sponsors CI

26.4 Les droits des détenteurs d'Actions de Sponsors CI au Carried Interest seront acquis avec le temps en conformité avec les dispositions du Mémoire.

Limitations sur les Distributions

26.5 La Société ne sera pas tenue de procéder à une distribution:

(a) à moins qu'il y ait suffisamment de liquidités disponibles;

(b) qui, de l'opinion raisonnable de l'Associé Gérant Commandité, aurait ou pourrait avoir quitté la Société avec un capital souscrit de moins d'1.000.000 EUR;

(c) au cas où cela rendrait la Société insolvable; ou

(d) qui, de l'avis raisonnable de l'Associé Gérant Commandité, laisserait ou pourrait laisser la Société avec des fonds ou profits insuffisants pour honorer toute obligation actuelle ou future, des engagements ou des imprévus (incluant la Commission de Gestion).

26.6 La Société ne réinvestira pas les Liquidités Nettes Distribuables et ne rappellera pas de distribution de Liquidités Nettes Distribuables.

Convention de séquestre

26.7 Cent pourcent (100%) des les distributions aux Actions CI qui seraient autrement effectuées en faveur des détenteurs d'Actions CI en vertu de l'article 26.2 ci-dessus seront versés sur un compte bancaire portant intérêts ouvert au nom de la Société et soumise au conditions des Articles 26.8 à 26.13 ci-dessous (le Compte de Séquestre). Les montants sur le Compte de Séquestre seront les Montants en Séquestre.

26.8 Le Compte de Séquestre sera maintenu pendant la durée de la Société. À chaque date à laquelle les Liquidités Nettes Distribuables sont distribuées aux Investisseurs (chacune étant une Date de Distribution), l'Agent Administratif déterminera où le Montant Maximal de Récupération signifie la différence entre le droit cumulé au Carried Interest à la Date de Distribution et le Carried Interest final qui surviendrait si (i) tous les Engagements Non Appelés étaient appelés et appliqués pour acquérir des Investissements immédiatement après la Date de Distribution et (ii) la Société était liquidée immédiatement après, tous les Investissements étant alors cédés sans compensation (la Liquidation Présumentée). A chaque Date de Distribution, les montants excédentaires sur le Compte de Séquestre sur le Montant Maximal de Récupération (le Montant de Récupération Excédentaire) sur le Compte de Séquestre, alors ce Montant de Récupération Excédentaire

sera débloqué rapidement du Compte de Séquestre et rendu disponible pour sa distribution au prorata aux détenteurs d'Actions CI, sous réserve d'ajustements pour l'Acquisition sur les Actions CI.

26.9 Dans la mesure où une charge d'imposition (sous quelque forme que ce soit) est réclamée à un détenteur d'Actions CI par une administration fiscale compétente concernant un quelconque droit (direct ou indirect) de ce détenteur ou de toute Personne à une partie d'un tel Carried Interest sur un quelconque montant sur le Compte de Séquestre (Impôt), le montant qui a été versé sur le Compte de Séquestre sera débloqué du Compte de Séquestre dans la mesure nécessaire pour que ce détenteur d'Action(s) CI ou cette Personne paie ledit Impôt et que toute distribution effectuée conformément au présent paragraphe ne soit pas soumise à une disposition de récupération.

26.10 Après la liquidation de la Société et la distribution des actifs de la Société entre les Investisseurs en conformité avec l'article 26.2 ci-dessus, et après avoir appliqué les dispositions de l'article 26.8 ci-dessus, tous les montants restants crédités sur le Compte de Séquestre seront versés au prorata aux détenteurs d'Actions CI.

26.11 Si cela s'avère nécessaire, les intérêts encourus sur les montants versés sur le Compte de Séquestre seront disponibles pour réaliser des paiements à partir du Compte de Séquestre aux Investisseurs (à l'exclusion des détenteurs d'Actions CI); si ce n'est pas le cas, ils s'accumuleront au bénéfice des détenteurs d'Actions CI.

26.12 Le réviseur d'entreprises de la Société émettra un rapport sur l'application des dispositions susvisées à la fin de chaque année et délivrera une déclaration au Comité de Conseil concernant la conformité avec lesdites dispositions susvisées. Ce rapport et cette déclaration seront produits par le réviseur d'entreprises conformément aux procédures convenues avec la Société et seront rendus disponibles avant le rapport annuel relatif à l'année fiscale concernée.

26.13 Tout déblocage d'un Montant en Séquestre du Compte Séquestre en relation avec les Actions CI sera soumis aux dispositions de l'article 26.4 ci-dessus et seule la partie du Montant de Récupération Excédentaire acquise au plus tard à la Date de Distribution concernée sera disponible pour une distribution à partir du Compte de Séquestre à ladite Date de Distribution (et la partie non-acquise du Montant de Récupération Excédentaire restera sur le Compte Séquestre jusqu'à la Date de Distribution suivante). Le Montant de Récupération Excédentaire délivré aux détenteurs d'Actions CI aux Dates de Distribution suivantes sera ajusté périodiquement sur la base de l'Acquisition comme le prévoit le Mémoire.

Distribution en nature

26.14 Jusqu'à la cessation de la Société, l'Associé Gérant Commandité ne fera aucune distribution en nature des actifs. Dans le contexte de la liquidation de la Société, le liquidateur peut distribuer en nature (en tout ou partie) un Investissement au lieu de réaliser un versement de dividendes à un Investisseur, avec l'accord de cet Investisseur, s'il détermine qu'une telle transaction ne serait pas préjudiciable aux meilleurs intérêts des autres Investisseurs. Une telle distribution constituera une part proportionnelle des actifs de la Société en termes de valeur. Les actifs à transférer à un tel Investisseur seront déterminés par le liquidateur, en tenant compte de la faisabilité du transfert de ces actifs et des intérêts de la Société et des personnes continuant d'y participer. L'évaluation de l'Investissement à distribuer en nature sera réalisée par le liquidateur conformément aux dispositions du Mémoire et sera sujette à la revue et l'approbation de réviseurs d'entreprises agréés (la Valeur Attribuée).

26.15 Toute distribution en nature sera traitée comme si les Investissements ainsi distribués à la date de distribution en nature avaient été cédés pour un montant en espèces égal à leur Valeur Attribuée (telle que définie dans le Mémoire). Tout droit de timbre, impôt de réserve de droit de timbre ou impôt similaire ainsi que tous les autres frais encourus par la Société pour effectuer toute distribution en nature seront à la charge de l'Investisseur bénéficiaire.

27. Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 Sous réserve de l'article 4, la Société peut être dissoute volontairement par une résolution d'une Assemblée Générale avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

27.2 En cas de liquidation volontaire, la Société continuera à exister jusqu'à sa dissolution pour les besoins de la liquidation. Les opérations de la Société seront effectuées par un ou plusieurs liquidateurs qui, après approbation par la CSSF, seront nommés par une Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

27.3 Si la Société est liquidée de manière volontaire, sa liquidation se fera conformément aux dispositions de la Loi de 2004 et de la Loi sur les Sociétés. Le rapport de liquidation des liquidateurs sera soumis au réviseur d'entreprises agréé de la Société ou à un réviseur extérieur ad hoc nommé par l'Assemblée Générale.

27.4 Dans le cas d'une liquidation forcée de, les dispositions de la Loi de 2004 seront exclusivement applicables.

27.5 L'émission de nouvelles Actions par la Société cessera à la date de publication de la convocation de l'Assemblée Générale à laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées. Les produits de la liquidation de la Société, nets de toutes dépenses de liquidation, seront distribués par les liquidateurs entre les détenteurs d'Actions dans chaque Catégorie, conformément à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par des Investisseurs à la clôture de la liquidation seront déposés, conformément à la Législation Luxembourgeoise, auprès de la Caisse de Consignation du Luxembourg, jusqu'à la date de prescription.

28. Art. 28. Dépositaire.

28.1 La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque ou un établissement de crédit satisfaisant aux exigences de la Loi de 2004 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires les respon-

sabilités prévues par la Loi de 2004. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de banque dépositaire.

28.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Associé Gérant Commandité devra désigner dans les deux mois un autre établissement financier qui agira comme dépositaire et, ce faisant, les administrateurs désigneront cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations à moins et avant qu'un successeur ait été nommé pour agir à sa place conformément à ces précédentes dispositions.

29. Art. 29. Loi applicable. Toutes les affaires non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 2004, à la Loi sur les Sociétés et conformément à l'article 2.2.

Dispositions transitoires

La première année comptable commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties susmentionnés ont souscrit les actions comme suit:

Elikonos JEREMIE GP, S.à r.l., prénommé:	1 (une) Action AC
Rosetran Holdings Limited, prénommé	30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf) Actions
Total:	31.000 (trente et un mille) Actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, et par conséquent le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est désormais à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Relevé et Estimation des coûts

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à trois mille six cents euros (€ 3.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués immédiatement en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminé et que les Statuts ont été établis;
2. que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est désigné comme réviseur d'entreprises externe agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013;
3. que le siège social de la Société est établi au 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

En foi de quoi, Nous, le notaire soussigné, avons apposé notre signature et notre sceau à la date et l'année mentionnées en tête des présents Statuts.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Kelecom, Kessler.

Enregistré à Esch /Alzette Actes Civils le 06 août 2012. Relation: EAC / 2012/140559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012104329/2284.

(120142409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Victoria Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTORIA LUX INVEST S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012088841/11.

(120124993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Videma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 113.353.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088843/9.

(120125116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Vidinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.861.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 12/04/2012 n°L120058770

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088844/11.

(120124246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Bridge Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.083.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société

BRIDGE INVESTMENTS S.A. dont le siège social à L-1660 Luxembourg, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 17 juillet 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101083;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Laetitia LA VECCHIA, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 juillet 2012 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Maître Laetitia LA VECCHIA

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2012089004/23.

(120125864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Wind and More SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 163.882.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 17 juillet 2012 que Monsieur Eddy DÔME a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012088853/14.

(120124381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Turtlemind Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 7, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 168.557.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am fünfundzwanzigsten Juni.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "Turtlemind Media S.A.", mit Sitz zu L-5450 Stadbredimus, 5C, route du Vin, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Patrick SERRES aus Remich am 25. April 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1422 vom 7. Juni 2012, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 168.557.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Carmen WEBER, Sekretärin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Andreas WENDT, Stylist, wohnhaft zu D-50677 Köln, 21, Salierring.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Stadtbredimus nach Strassen;

- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Statuten;

- Festlegung der neuen Adresse.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Stadtbredimus nach Strassen zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Strassen."

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-8049 Strassen, 7, rue Marie Curie festgelegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: BERG, WEBER, WENDT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089584/48.

(120126145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088845/9.

(120124415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

W-Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 132.643.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour W-Conseil Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012088847/12.

(120124283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Well Done Duchesne Optic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 24-26, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.985.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088848/9.

(120125226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Marina Town S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.945.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte rectificatif reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2012 enregistré à Luxembourg le 21 juin 2012, une rectification de l'erreur purement matérielle survenue au premier paragraphe de l'article 18 des statuts dans l'acte constitutif du 25 mai 2012 de la société anonyme «MARINA TOWN S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 25 mai 2012 (L120086000), comme suit:

«Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.»

Les effets de l'acte rectificatif débutent le 25 mai 2012.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour avis sincère et conforme

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2012. Relation: LAC/2012/28792. Reçu 12.- € (douze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089370/24.

(120125652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Westlock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.400.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012088849/10.

(120124505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Holding Klege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.508.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale des Associés rappelle que:

- les gérants Jean-Michel GAULT et Olivier TERRENOIRE ont été nommés pour une durée de six ans lors de la constitution de la société en date du 24.11.2008

- Monsieur Laurent MOREL a été nommé en date du 30.04.2009 pour une durée indéterminée au poste de gérant de catégorie A.

- Madame Anna, Katerina PAILLET, a été nommée en date du 03.09.2009 pour une durée indéterminée au poste de gérant de catégorie B.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de DELOITTE au poste de Réviseurs d'Entreprises Agréés pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2012089220/20.

(120125728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Wis Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.408.

Il est à noter que le siège social de l'Associé Unique WIS Telecom S.p.A. a changé et est désormais établi au:

Via Veneziani 56 L, I - 00148, Roma, Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088854/11.

(120125282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Wadan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.749.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 15 mai 2012 que:

1. Monsieur Philippe MEYER a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.
2. Monsieur Renzo Andrea ZANOLARI, Avocat, né le 27/04/1974 à Chur (Suisse) demeurant à Rätikonstrasse 13, FL - 9490 Vaduz, a été nommé à la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012088855/15.

(120124269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Waikiki S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.005.

Monsieur Rémy MENEGUZ nous fait part de son changement d'adresse comme suit:

Du 4, rue de l'eau, 1-1449 Luxembourg au 63, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm.

Monsieur Giovanni VITTORE nous fait part de son changement d'adresse comme suit:

Du 4, rue de l'eau, l-1449 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAIKIKI S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Référence de publication: 2012088856/13.

(120125221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 05/04/2012 n°L120054685

Le Bilan au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012088932/15.

(120126182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Yearling Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088865/10.

(120125000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Tullamore Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.430.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089582/10.

(120125924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.684.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Référence de publication: 2012089588/10.

(120126421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Telemis International, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 149.334.

—
La version abrégée du bilan au 31 mars 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012089589/10.

(120126109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

TIS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.819.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIS FINANCE S.A.

Référence de publication: 2012089594/10.

(120126318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Sizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.696.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012089557/14.

(120125508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012089935/10.

(120127120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Eau Rouge Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089930/10.

(120126553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Evergreen Packaging (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012089928/10.

(120127445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

European Property Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012089927/10.

(120126618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.208.800,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Boubon.

R.C.S. Luxembourg B 116.651.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012089920/10.

(120127062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.
